

UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement



STRATEGIE NATIONALE ET PLAN D'ACTION ACTUALISES POUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE_V2



Jun 2016

Table des matières

Introduction	11
1.Valeur de la biodiversité et des services des écosystèmes et leur contribution au bien-être humain	12
2.Causes et conséquences de la perte de la biodiversité	14
2.1 Causes directes	14
2.2 Causes sous-jacentes ou facteurs indirects	14
2.3 Impacts des menaces sur la biodiversité et les écosystèmes.....	15
2.4 implications socio-économiques des menaces sur la biodiversité et les écosystèmes.....	16
3. Cadres Politique, juridique et institutionnel	18
3.1 Cadre politique	18
3.2 Cadre juridique	19
3.3 Cadre institutionnel	21
4. Leçons tirées de la SPANB initiale	22
4.1. Les progrès accomplis.	22
4.2 Leçons tirées.....	24
II/ Objectifs nationaux, principes et principales priorités de la stratégie 2011-2020	25
5. Vision à long terme	25
6. Principes régissant la stratégie	25
6.1 Partenariat élargi ou Gouvernance inclusive	26
6.2 Une vérité partagée.....	26
7. Domaines prioritaires	27
Orientation et objectifs stratégiques, Stratégie et Plan d'Action	28
8. Orientation et Objectifs nationaux	28
9. Stratégie nationale et Plan D'Action	30
9.1 La Stratégie.....	30
9.2.Buts ou orientations stratégiques du Plan Stratégique 2011- 2020 ou (2011- 2030) pour les Comores.....	32
Orientation stratégique A: Réduire les causes profondes de l'appauvrissement de la diversité biologique	33
Orientation stratégique B : Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable	34

Orientation stratégique C : Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique.....	35
Orientation stratégique D : Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes	37
Orientation stratégique E : Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, et du renforcement des capacités	39
9.3. Mesures nationales pour réaliser la stratégie, avec des jalons.....	40
9.4. Plan d'Action national.....	41
Tableau Plan d'action.....	42
10. Application de la SPANB aux collectivités décentralisées par les entités insulaires à travers un processus consultatif élargi aux niveaux régional et local	59
11. Intégration sectorielle, y compris dans le développement, la réduction de la pauvreté et les changements climatiques à travers des consultations sectorielles	59
12. Plan de développement des capacités pour la mise en oeuvre de la SPANB	61
13. Stratégie de communication et de sensibilisation pour la SPANB	72
14. Plan de mobilisation des ressources pour la mise en oeuvre de la SPANB.....	74
14.1 Création de conditions favorables par:	74
14.2 Recherche des conditions d'efficacité, à travers:	74
14.3 la confiance et la transparence par:.....	75
14.4 Identification des sources de financement.....	75
14.5 Sources de financement locales.....	75
14.6 Sources de financement régionales.....	76
14.7 Financements innovants	76
14.8 Financements bilatéraux.....	77
14.10 . Financements internationaux.....	77
V. Suivi, communication, engagement institutionnel et échange.....	78
15. Renforcement des structures nationales de coordination	78
16. Développement CHM	79
17. Développement des indicateurs et des méthodes de surveillance.	80
ANNEXES.....	81
BIBLIOGRAPHIE.....	91

Liste des sigles et Acronymes

ACCA	Adaptation aux changements climatiques en agriculture
ACCE	Adaptation aux changements climatiques en ressources en eau
AMCC	Alliance mondiale pour le changement climatique
AP	Aires protégées
BCC	Banque centrale des Comores
BM	Banque mondiale
CC	Changement climatique
CCNUCC	Convention cadre des nations unies sur le changement climatique
CCNULCD	Convention cadre des nations unies sur la lutte contre la désertification
CDB	Convention de la diversité biologique
CHM	Clearing House Mechanism
CNDRS	Centre national de Documentation et de Recherche Scientifique
COI	Commission de l'Océan Indien
COP	Conférence des parties
DGEF	Direction Générale de l'Environnement et des Forêts
DNS	Direction Nationale de la Santé
DNSAE	Direction nationale de la stratégie agricole et de l'élevage
GDT	Gestion durable des terres
FDDSA	Femme, développement durable et sécurité alimentaire
OCB	Organisations communautaires de base
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PANA	Plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques

PAN-LCD	Plan d'action national de lutte contre la désertification
PDDAA	Plan de développement durable de l'agriculture africaine
PIED	Petit état insulaire en développement
PMA	Pays les moins avancés
PNA	Plan national d'adaptation
PNDHD	Programme national de développement humain et durable
PNUD	Programme des nations unies et de développement
PNUE	Programme des nations unies pour l'environnement
PNS	Politique nationale de la santé
POPs	Produits organiques polluants
RFD	Réseau femme et développement
SCADD	Stratégie de croissance accélérée et de développement durable
SCRP	Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté
SGP	Small Grants programs
SPANB	Stratégie et plan d'action nationale sur la biodiversité
UE	Union européenne

Préface du Vice-Président

Le "Sommet de la terre" à Rio a reconnu que la biodiversité est une dimension essentielle du vivant. La signature de la Convention sur la Diversité Biologique cette même année, constitue un signe d'intérêt et d'engagement de la part de la Communauté internationale, à protéger ce bien précieux pour l'humanité. Néanmoins, la troisième édition des Perspectives mondiales de la biodiversité a montré que l'objectif de réduire le rythme de perte de la biodiversité en 2010 n'a pas été atteint. En outre, l'étude rappelle que le déclin de la biodiversité et des services écosystémiques devrait s'intensifier au niveau mondial, du fait de l'action humaine. En adoptant en 2010, le Plan Stratégique pour la Diversité Biologique, 2011-2020, et les pertinents objectifs d'Aichi, ainsi que le Protocole de Nagoya, la Communauté internationale a posé, une fois de plus, de nouveaux jalons pour le Développement Durable et le bien être de l'Humanité. L'Union des Comores a ratifié la Convention sur la Diversité Biologique en 1994. Depuis, elle a placé la lutte contre l'exploitation accrue et la disparition de ses ressources biologiques au centre de ses préoccupations. Ces ressources constituent, en effet, le pilier de son développement économique et social. De plus, les écosystèmes côtiers des Comores sont classés parmi les 43 régions marines prioritaires de la planète, en raison de leur spécificité biologique. Les forêts représentent, l'un des 200 biomes mondiaux, les plus importants. Enfin, les Comores se trouvent dans la région de l'Océan Indien qui abrite le deuxième triangle de biodiversité récifale au monde. En 2000, le pays a élaboré la Stratégie initiale et le Plan d'Action pour la Biodiversité, en vue de réduire ou arrêter les pertes de ses ressources biologiques, en tenant compte de ses réalités socio-économiques. La mise en œuvre de cette Stratégie a cependant révélé des limites et rencontre aujourd'hui, des défis majeurs, relatifs aux tendances persistantes d'érosion de la biodiversité, des changements climatiques et des espèces invasives. Son actualisation offre une orientation nouvelle et une approche plus dynamique pour réduire, conformément aux objectifs d'Aichi, les causes indirectes et directes de la perte de biodiversité. Elle constitue également une source d'inspiration pour assurer le maintien permanent d'une vision à long terme pour intégrer la biodiversité dans des processus de changements dominants tels que les réformes de politiques économiques, les stratégies de réduction de la pauvreté, les plans nationaux et sectoriels de développement et les plans spécifiques d'économie verte. La stratégie actualisée repose donc sur des fondements conventionnels, politiques et socio-économiques. Elle vise à améliorer le cadre relatif à la politique à suivre, et aux mesures à mettre en œuvre pour une utilisation durable des ressources de la biodiversité. Nous devons transmettre la nature en l'état, à nos enfants avec toute sa magnificence. La foi nous a appris en effet, à aimer tout ce qui vit et pousse, comme le corps vivant que nous sommes.


Moustadroine Abdou
Vice-Président en charge du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de
l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire



Résumé Exécutif

Les ressources de la biodiversité constituent l'épine dorsale du développement économique et social des Comores. L'agriculture, la pêche et l'élevage participent à 41% en 2012, à la formation du PIB et à près de 90% des recettes d'exportation. Le secteur primaire fournit entre 40 et 50% des besoins alimentaires, près de 40% des protéines animales du pays et 70% des emplois. La biodiversité fournit des plantes aromatiques et médicinales, des matériaux de construction, l'énergie, etc. La valeur touristique annuelle des récifs coralliens des Comores est estimée à 8 millions de dollars des USA. De nombreuses espèces terrestres et marines pourraient avoir une importance économique dans le domaine de la biotechnologie.

Cette biodiversité est cependant menacée par des causes directes (agriculture itinérante sur brûlis et défrichements massifs, déboisement pour le bois de feu, méthodes de pêche non durables, extraction de corail et de sable pour la construction, changements climatiques et éruptions volcaniques) et des causes profondes (fragilité naturelle, démographie, densité et niveau de pauvreté élevés, un régime foncier inadéquat, absence d'alternatives au bois énergie, absence d'études d'impact environnemental, faibles capacités humaines et institutionnelles, un cadre réglementaire peu adapté et inappliqué, politiques publiques peu efficaces, distorsions macro-économiques, coût élevé de la vie, etc...)

L'impact de ces menaces se traduit par la dégradation de plus de la moitié des terres agricoles, des espaces d'habitats forestiers et l'environnement côtier et marin, l'extinction de 15% des espèces végétales entre 2000 et 2006, la menace d'extinction de près d'une centaine d'espèces faunistiques et 16 espèces floristiques, la réduction à moins de 15% du réseau hydrographique de l'île d'Anjouan et à 22% de celui de l'île de Mohéli, la disparition de presque la moitié des plages et la déplétion presque complète des ressources ichthyologiques démersales.

Les implications socio-économiques sont marquées par : la réduction de la disponibilité des denrées alimentaires, la persistance de l'insécurité alimentaire et la pauvreté, la réduction du potentiel hydroélectrique, l'altération de l'attrait touristique, l'augmentation du chômage (24 %), la détérioration généralisée des conditions de vie, l'accélération de l'exode rural et l'émigration, la dépendance accrue des importations alimentaires, la baisse de l'exportation des filières de rente, et le déficit chronique de la balance commerciale.

En ce qui concerne le cadre politique, le pays possède : une politique nationale de l'environnement, le manifeste d'itsandra sur l'économie verte, la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCA2D), une Stratégie agricole, une politique, une stratégie et un plan d'action sur les changements climatiques, le Programme sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement, l'alignement du PAN/LD et son intégration dans les processus politiques, le plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques (PANA), le programme de micro-financements, le Programme Détaillé du Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA,), le cadre de programmation pays 2014-2019, etc.

Du point de vue juridique, le pays a ratifié la Convention sur la Diversité Biologique en 1994, les Protocoles de Cartagena (2000) et de Nagoya (2001), la Convention sur la désertification et d'autres instruments juridiques relatifs à la protection du patrimoine naturel. Le pays a adopté une Loi-Cadre sur l'environnement, des textes d'application sur les études d'impact, un arrêté sur le classement des espèces protégées de faune et de flore et un Décret sur l'exploitation des carrières ont été signés. D'autres textes complètent la Loi-cadre, comme un arrêté relatif au contrôle sanitaire des végétaux et des produits végétaux à l'importation et à l'exportation et, un arrêté fixant les conditions d'emploi des fumigants en agriculture. Une loi forestière, une Loi portant protection des végétaux, une Loi sur les transports durables, et une Loi portant Code des pêches et de l'aquaculture ont été adoptées.

S'agissant du Cadre institutionnel, la gestion de l'environnement est confiée au ministère en charge de la production, de l'environnement, de l'énergie, de l'industrie et de l'artisanat. Le ministère assure la planification, la programmation, le suivi et l'évaluation des actions de développement dans ses domaines de compétence. Il comprend: la Direction Générale de l'Environnement et des Forêts, principal organe de gestion de l'environnement, au sein de laquelle est centré le processus administratif. Le ministère abrite quatre autres Directions Générales : la Direction Générale des Stratégies agricoles et de l'élevage, la Direction Générale des Ressources halieutiques, l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, la Pêche et l'Environnement (INRAPE), la Direction Générale de l'Industrie et de l'Artisanat et la Direction Générale de l'Energie et le Bureau géologique. Les Directions nationales sont responsables de la définition des politiques, la programmation, la législation, du suivi et l'évaluation. Une direction insulaire, chargée de l'environnement est créée dans chaque île, sous l'autorité d'un Commissaire, ayant des liens fonctionnels avec le ministère. La mise en

œuvre est assurée par les projets dans chaque île, en partenariat avec les communautés locales, les ONGs et autres acteurs, sous la supervision directe des directions insulaires et sous l'autorité des directions nationales dont relèvent les activités.

La mise en œuvre de la précédente Stratégie pour la biodiversité a enregistré les progrès suivants : (i) reconstitution de 60% des coraux dans la zone du parc marin, (ii) augmentation en 2010 du nombre de tortues marines (5000) contre 1235, soit un taux de croissance annuel de la population de près de 25%, jamais observé encore, à l'échelle mondiale, (iii) 30.000 montées de tortues marines sont observées par an sur les 45 plages de ponte de Mohéli, soit un taux annuel de croissance de 20%, réapparition des tortues sur l'îlot aux tortues en Grande Comore, (iv) reboisement de 1158 ha, récupération de 120 ha de terres défrichés et 908 ha embocagés, (v) redécouverte d'une espèce d'oiseau qui avait été considérée éteinte et recolonisation de certaines zones par des herbiers pionniers plurispécifiques, (vi) amélioration de la viabilité de certaines espèces, (vii) réduction des techniques de pêche destructrices et augmentation du nombre de Coelacanthes (*Latimeria chalumnae*), passant de 300 à 400 individus en 2014 contre 200 en 1998, (viii) plus grande prise en compte de la conservation de la biodiversité dans les politiques, stratégies et politiques sectorielles dans 12 programmes, 30% des projets de développement économique et la gestion durable des terres dans près de 72 % des projets, (ix) élaboration de 196 plans de développement durable dont 163 sur le secteur agricole et 33 (terrestres et marins), (x) production de plans d'action spécifiques de conservation des forêts pluviales et programme de surveillance de la pêche illicite, (xi) introduction de foyers améliorés, (xii) exonération des taxes sur les équipements motorisés pour la pêche et les kits photovoltaïques (xiii) et éclairage de 15% de la population de l'île de Mohéli au solaire, etc...

La mise en œuvre de la précédente Stratégie a permis de tirer les leçons suivantes: faibles capacités techniques et institutionnelles, un niveau insuffisant de sensibilisation du monde rural, des ressources financières insuffisantes, difficultés d'accès aux technologies, collaboration, communication et coordination insuffisantes entre les administrations, la société civile et les bailleurs, faibles capacités des communautés et des organisations non étatiques pour la conservation des ressources naturelles, faibles compensations des pertes de revenus des populations riveraines des espaces protégés par les retombées de la conservation, ressources financières et humaines limitées de la Direction Générale de l'Environnement et des Forêts et absence d'appui réel par les projets et le retard des Agences d'Exécution dans la préparation des programmes et projets (18- 24 mois).

La Stratégie 2011-2020 pour la Biodiversité vise d'ici à 2030, à assurer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, afin d'exaucer les aspirations légitimes du peuple comorien, à une vie digne, dans un monde en mutations, et en proie à des bouleversements sans précédent, dans l'histoire de l'Humanité. Elle comprend les objectifs d'Aichi et des objectifs nationaux contribuant aux objectifs mondiaux pour la biodiversité. Le Plan d'action est structuré en 72 actions. Sa mise en œuvre est programmée en 3 étapes séparées de 5 ans chacune. La première étape sera consacrée aux actions répondant à des besoins à court terme, la deuxième aux actions à moyens terme et la troisième aux actions à long terme.

Cette démarche est dictée par les capacités humaines et institutionnelles insuffisantes actuelles. Elle obéit aussi, au souci de tenir compte de l'évolution des priorités, des besoins de capacités humaines et institutionnelles et du niveau probable de mobilisation des ressources financières. Pour assurer une mise en œuvre réussie du Plan d'action, une stratégie de renforcement des capacités de tous les acteurs, des plans de communication et de mobilisation de ressources sont proposés. Cette mise en œuvre s'appuiera sur un processus consultatif et un véritable partenariat entre l'Etat et les Collectivités décentralisées, les ONG locales et la Société civile, le secteur privé et les groupements socioprofessionnels. Un transfert progressif des actions de conservation aux communautés sera également effectué pour renforcer la responsabilité sociale. La mise en œuvre sera sous la coordination et le suivi des structures administratives insulaires, avec la supervision, le suivi et l'évaluation de la Commission nationale pour le Développement Durable.

Introduction

L'Union des Comores s'est engagée à protéger son patrimoine naturel, afin de préserver la diversité génétique et promouvoir l'utilisation durable des espèces et des écosystèmes. La première Stratégie et son Plan d'Action pour la Diversité Biodiologique ont été adoptés en 2000. Ils visaient à concilier les réalités socio-économiques du pays et honorer son engagement international vis-à-vis de la CDB. Des résultats encourageants ont été enregistrés, mais l'état global de la biodiversité reste encore critique et les pressions sur la biodiversité sont toujours aussi importantes. L'écart entre les effets cumulés des efforts entrepris et les tendances actuelles de l'état de la biodiversité montrent que l'objectif fixé par la Stratégie de réduire, voire enrayer l'érosion de la biodiversité n'a pas été atteint. En effet, la mise en oeuvre de la plupart des stratégies, politiques et programmes sectoriels, a précédé l'adoption de la Stratégie de 2000. Par ailleurs, les stratégies, politiques et programmes, mis en oeuvre après 2000, n'ont pas pris en compte, de manière satisfaisante, les orientations de la Stratégie. Sans doute, parce que la sensibilisation du public sur l'importance de la Biodiversité pour la vie, était encore insuffisante pour susciter l'enthousiasme nécessaire, en faveur de la conservation et la valorisation de la biodiversité. En outre, la complémentarité entre le savoir traditionnel et les connaissances scientifiques classiques n'a pas été traitée à la dimension de sa pertinence dans la Stratégie. L'attention, ainsi limitée à l'égard de l'univers culturel, peut avoir glissé une inertie dans la mobilisation sociale, autour d'une question pourtant, essentielle. Le nombre insuffisant de projets, l'implication peu importante des communautés locales et les questions de genre, peu abordées, ont probablement contribué, à cette inertie. De même, la coexistence de droits conflictuels qui entoure le régime foncier a joué aussi, contre la mise en oeuvre efficace de la Stratégie. Les capacités scientifiques et techniques limitées, et le manque de mécanisme approprié de financement, n'ont pas favorisé une intégration suffisante de la biodiversité, pour maintenir les processus écologiques essentiels, dans la dynamique des changements en cours. L'absence de moyens de fonctionnement de la Commission nationale pour le développement Durable (CNDD) ne lui pas permis d'assurer la coordination intersectorielle. La nouvelle la Stratégie de 2011- 2020 offre l'occasion de catalyser un engagement plus ferme, à contribuer à la mise en oeuvre de ses cinq orientations stratégiques et les vingt objectifs d'Aichi, et intégrer les principes de gestion durable des ressources biologiques dans le développement socio-économique et le patrimoine culturel du

peuple comorien. C'est à cette urgence qu'une actualisation de la Stratégie nationale et du Plan d'action pour la Diversité Biologique, se propose de répondre, afin d'assurer la viabilité écologique et socio-économique de l'Union des Comores, à long terme.



Figure 1 Un Comorien, un arbre !

1. Valeur de la biodiversité et des services des écosystèmes et leur contribution au bien-être humain

La biodiversité de l'Union des Comores est considérée d'importance mondiale. Les forêts du pays représentent l'un des 200 biomes mondiaux, les plus importants. Les écosystèmes côtiers sont classés parmi les 43 régions marines prioritaires de la planète, en raison de leur spécificité biologique. La biodiversité procure à la population, les éléments essentiels pour son existence: alimentation, énergie, logement, oxygène, eau, fibres, combustible et produits médicinaux, emplois, produits cosmétiques, meubles, embarcations et nasses pour la pêche, instruments de musique, ustensiles de cuisine et objets artisanaux. Elle offre un ensemble de services essentiels à la survie et au bien-être des humains: pollinisation, contrôle biologique des parasites, traitement et assimilation des déchets. Elle fournit le fourrage pour l'élevage, de l'ombre et conserve l'humidité pour les espèces cultivées. La biodiversité végétale assure la régulation du climat, des crues des cours d'eau. Elle fournit des services culturels, et esthétiques ou spirituels

de certains milieux naturels, engrais verts pour la fertilisation des sols, etc. La part de l'agriculture y compris la pêche, l'élevage et la forêt dans la richesse nationale représente plus de 80 milliards de francs comoriens en 2012, soit USD 209 millions et environ (41% du PIB) et 90% des recettes d'exportation du pays. Les récifs coralliens produisent à eux seuls, 3000 tonnes de poissons récifaux par an, soit environ 2 milliards 250 000 mille francs Comoriens (USD : 6,18 millions). La valeur économique des services touristiques du récif corallien, pour la seule zone du parc marin de Mohéli, est évaluée à un milliard deux cent millions de francs comoriens (soit 3,5 millions USD). Cette valeur représente 1,3% du PIB, 15,2% des investissements publics et 10,7% des exportations de biens et services. La valeur touristique annuelle des récifs coralliens des Comores est estimée à 3 milliards de francs comoriens, soit 8 millions USD. Les coraux, servent aussi à la fabrication de bijoux. Il semble que les coraux et d'autres produits marins tels que les moules, les éponges, etc...pourraient avoir une importance économique dans le domaine de la biotechnologie. La pêche fournit près de 40% des protéines animales à la population, vivant en majorité dans une économie de subsistance. Elle emploie environ 8% de la population totale et fournit 5% des devises au pays. Peu développé, faute d'infrastructures, le tourisme ne contribue que pour environ 10 % au PIB. La biodiversité fournit les revenus à la majorité de la population et constitue la base de l'économie comorienne. Au-delà de la valeur écologique et économique des écosystèmes, la biodiversité incarne à la fois, une valeur matérielle, une valeur symbolique et une valeur culturelle. Mais, en dépit du socle irremplaçable que constitue la biodiversité pour le développement économique et social, la plupart de ses avantages indéniables ne sont pas pris en compte dans la planification économique.



Figure 2 Papillon

2.Causes et conséquences de la perte de la biodiversité

2.1 Causes directes

Les causes directes de la perte de biodiversité sont: (i) l'agriculture itinérante sur brûlis, à la recherche de nouvelles terres de culture et les besoins croissants de bois de feu, notamment pour la distillation des fleurs d'ylang-ylang, (ii) les méthodes de pêche non durables, (iii) l'extraction de corail et de sable pour la construction et, (iv) les changements climatiques (bouleversement des relations écologiques, perturbation du cycle de vie de certaines espèces, déséquilibre du fonctionnement des écosystèmes...), (v) les phénomènes naturels (instabilité tectonique).



Figure 3 Champ à Bandasamlini

2.2 Causes sous-jacentes ou facteurs indirects

Les causes profondes ont un lien direct avec les caractéristiques physiques, démographiques et socio-économiques des îles, notamment (i) la fragilité naturelle (ii) la démographie et une densité élevées, dans un espace exigu et vulnérable, (iii) un niveau de pauvreté élevé (38%), en terme de ménages et 48% en termes d'individus, (iv) un régime foncier inadéquat, (v) l'absence d'alternatives au bois énergie et l'insuffisance des connaissances, (vi) les changements climatiques, (vii) l'absence d'études d'impact environnemental des projets d'infrastructures, (viii) les faiblesses des capacités humaines et institutionnelle, (ix) un cadre réglementaire peu adapté et inappliqué, (ix) des politiques publiques peu efficaces et les

distorsions macro-économiques, (x) les perceptions culturelles du vivant, et (xi) les inégalités sociales, le coût élevé de la vie, etc...

2.3 Impacts des menaces sur la biodiversité et les écosystèmes

Les principales menaces sont la dégradation de grands espaces d'habitats forestiers et l'environnement côtier par les atterrissements. Selon les estimations, il ne reste plus que 3,4% du couvert forestier originel. La dégradation des terres atteint 57%, et la désertification se poursuit. Le pays ne dispose plus d'espace cultivable. La seule extension possible de l'agriculture ne peut se faire qu'au détriment des espaces forestiers résiduels. Sur les 2000 espèces végétales répertoriées en 2000, 15% sont classées éteintes en 2006. Les changements climatiques provoquent la modification des aires de distribution d'un certain nombre d'espèces végétales, des fonctions et services fournis par les écosystèmes et le décalage de la saison des pluies. Des changements dans la composition des espèces ou la mutation génétique ne sont pas à écarter et peuvent entraîner la perte de ressources génétiques et la disparition de variétés agricoles locales, à fort potentiel de production.

Près d'une centaine d'espèces faunistiques et 16 espèces floristiques sont actuellement menacées d'extinction. D'autres espèces, encore inconnues, pourraient disparaître, avant d'avoir été répertoriées. Le réseau hydrographique de l'île d'Anjouan, à l'origine dense, est réduit à moins de 15%, et celui de l'île de Mohéli à 22% actuellement contre 25% et 50%, respectivement en 2006, avec des effets négatifs sur les ressources qu'il abrite. Les prélèvements excessifs du sable des plages et du corail pour la construction, ont entraîné la disparition en 10 ans, de 11 plages sur 25 en Grande Comore, 7 sur 18 à Anjouan et 54% des plages de Mohéli. La déplétion des ressources ichtyologiques démersales est presque complète, alors que le potentiel au large est largement sous exploité. (stratégie et plan d'action pour la biodiversité, 2000). L'élévation de la température de l'eau de mer peut, comme en 1997, provoquer un taux de mortalité élevé des coraux et des algues symbiotiques dans les îles. Les menaces spécifiques sont (i) la réduction de la production agricole et la pêche côtière, (ii) la détérioration de la qualité de l'eau par l'alluvionnement et l'inertie dans l'évolution des modes de gestion, (iii) la pollution (ordures ménagères, huiles de vidange, acide sulfurique, plastiques...), (iv) l'intrusion accrue d'eau saumâtre, dans les aquifères côtiers (v) la disparition progressive des récifs et la biodiversité associée, (vi) l'aggravation des risques des maladies à transmission vectorielle, et la fragilisation de l'équilibre global des îles, (vii) les

événements climatiques extrêmes, la hausse du niveau de la mer, les risques d'éruptions volcaniques et, dans une moindre mesure, les tsunamis. Cependant, la dimension et la nature des phénomènes de dégradation des écosystèmes et la disparition de la biodiversité situent, encore les Comores, comme zone privilégiée, support d'une dynamique économique potentielle.

2.4 implications socio-économiques des menaces sur la biodiversité et les écosystèmes

La dégradation des écosystèmes et l'érosion de la biodiversité se traduisent par : (i) une réduction de la disponibilité des denrées alimentaires de subsistance et un accès difficile par une hausse des prix, accentuant l'insécurité alimentaire, devenue endémique (46%) de la population, (ii) une perte économique liée à la raréfaction des essences forestières, des plantes médicinales et l'altération de l'attrait touristique, (iii) une augmentation des dépenses des ménages pour l'alimentation (64%), (iv) un accroissement des difficultés d'approvisionnement en eau douce et des risques sanitaires potentiels, (v) une réduction de la capacité d'approvisionnement en énergie hydroélectrique, notamment, en saison sèche et du confort dans les habitations, (vi) la dégradation de la beauté des paysages (viii) une baisse de revenus pour les producteurs, les artisans et le tourisme, (ix) une persistance de la pauvreté, (x) une augmentation du chômage (15 %) en particulier des jeunes (30 %), (xi) une détérioration généralisée des conditions de vie et d'hygiène (xii), une accélération de l'exode rural et l'émigration pour tenter d'échapper à la précarité, (xiii) un accroissement des inégalités et une désagrégation sociales, (xiv) une insuffisance pondérale critique des enfants de moins de cinq ans avec 22% des cas sur la période 2004-2009, (xv) la dépendance accrue du pays vis-à-vis des importations alimentaires, (xvi) une stagnation, voire une baisse de l'exportation des filières de rente, (xvii) une croissance économique insuffisante (xviii) un déficit chronique de la balance commerciale, passant de 53,4 milliards de francs comoriens (FC) en 2009 à 60,3 milliards de FC en 2010 pour atteindre 68,1 milliards de FC en 2011. (Rapport final- actualisation de la stratégie agricole, UE, 2014, p), (xix) une détérioration des indicateurs macro-économiques, (xx) des niveaux d'endettement externe et interne élevés qui freinent la relance de l'économie nationale. Les impacts anticipés des changements climatiques sur la zone côtière, entraîneront des pertes économiques, estimées à environ USD 486 millions, le double du PIB de 2001, avec un déplacement de plus de 10% de la population, d'ici quelques années, à cause de l'élévation du niveau de la mer.

Les menaces aux écosystèmes et à la biodiversité s'expliquent par:

- les faibles performances des politiques sectorielles : agriculture et élevage, pêche, tourisme, gestion et aménagement de l'espace, urbanisme, assainissement...
- les possibilités limitées de diversifier l'économie qui condamnent, le secteur primaire à apporter l'essentiel des revenus et des emplois pour (80%) de la population,
- appréhension insuffisante de la valeur de la biodiversité et son rôle dans la croissance économique et le bien être de la population;
- la mauvaise gouvernance des ressources naturelles,
- l'absence d'une véritable politique d'incitation aux investissements productifs pour favoriser l'émergence d'autres secteurs économiques, pourvoyeurs d'emplois et de débouchés,
- les difficultés et coût liés à l'acquisition de données scientifiques de qualité nécessaires pour guider en permanence les politiques, stratégies et plans d'action sectoriels,
- la baisse des prix des cultures locales d'exportation, qui favorise les pratiques agricoles non durables pour compenser les pertes de revenus;
- la force des normes et traditions locales concernant les droits de propriété pour la gestion des écosystèmes locaux,
- l'absence d'un programme de maîtrise de la démographie,
- Faible niveau de prise de conscience pour la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources biologiques;
- les perceptions et représentations différentes de la nature,
- les faiblesses du cadre juridique et institutionnel.

L'exploitation vigilante des milieux et des ressources biologiques nécessite une amélioration de l'accès de la population aux services sociaux de base et un programme de maîtrise de la démographie.

Cette condition est aussi une exigence pour assurer la durabilité à la long terme, et répondre aux nombreux défis, posés par le développement durable.



Figure 4 Observation oiseaux

3. Cadres Politique, juridique et institutionnel

3.1 Cadre politique

La constitution de 2001, consacre l'autonomie des îles et une décentralisation des certains pouvoirs de l'Etat et des îles aux Communes. Depuis 1994, le pays s'est doté d'une politique nationale de l'environnement, d'une stratégie et d'un plan d'action. Le principe de base qui sous-tend cette politique est l'intégration de la dimension environnementale dans le développement social et économique du pays, à travers une gestion rationnelle et durable des ressources naturelles et la redéfinition ou le renforcement des politiques sectorielles. Le pays a adopté un Cadre stratégique global pour son développement, la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SCRP) pour la période 2010-2014 et a souscrit aux Objectifs du Millénaire pour le Développement qui préconise la durabilité environnementale pour inverser la tendance actuelle à la perte des ressources environnementales. Plusieurs autres stratégies, plans et programmes, comme (i) la stratégie et le plan d'action de la conservation de la biodiversité, (ii) les programmes de gestion intégrée des zones côtières, (iii) la stratégie sectorielle nationale Energie (iv) la Stratégie agricole, principal champ d'application du deuxième objectif de la politique nationale de l'environnement, (v) la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCA2D) pour la période 2015 -2019 qui constitue un cadre de développement à moyen terme, (vi) le Plan d'Assistance du Système des Agences des Nations Unies au développement des Comores (UNDAF) qui, dans son objectif transversal 3, propose de renforcer l'effort de gestion durable des ressources naturelles, (vii) la

révision et l'alignement du PAN/LCD et son intégration dans les processus politiques, (viii) le Programme d'adaptation des ressources en eau et de l'agriculture aux changements climatiques (xi) le programme national de développement humain durable (PNDHD), (ix) le plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques (PANA), (x) le programme de micro-financements, centré surtout sur la biodiversité et la dégradation des sols, (xi) le Programme Détaillé du Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA), en cours d'élaboration, pour la promotion de l'agriculture durable, (xii) le programme de gestion des risques et catastrophes, (xiii) le programme d'aménagement forestier, (xiv) le programme régional de lutte contre les déversements d'hydrocarbures, (xv) le manifeste d'itsandra sur l'économie verte, et la politique nationale, la stratégie et la plan d'action sur les changements climatiques..



Figure 5 Impluvium

3.2 Cadre juridique

L'Union des Comores s'est engagée à protéger son patrimoine naturel, afin de préserver la diversité biologique et promouvoir l'utilisation durable des espèces et des écosystèmes. Cet engagement s'est concrétisé par la ratification de la Convention sur la Diversité Biologique en 1994, les Protocoles de Cartagena (2000) et de Nagoya (2001), la Convention sur la désertification et d'autres instruments juridiques relatifs à la protection du patrimoine naturel. En 1994, le pays a adopté une Loi-cadre sur l'environnement pour renforcer la gestion rationnelle et durable des ressources naturelles. La Loi stipule en son article 39 que « l'État a le devoir de préserver la diversité biologique et de s'assurer de sa conservation et de son

utilisation durable, afin de sauvegarder les équilibres écologiques essentiels ». La loi-cadre est amendée pour reconnaître et réaffirmer la responsabilité de l'État dans la protection de la qualité des ressources biologiques. Des textes d'application ont été signés, dont un arrêté sur les études d'impact, un arrêté sur le classement des espèces protégées de faune et de flore et un Décret sur l'exploitation des carrières. D'autres textes complètent la Loi-cadre, comme un arrêté relatif au contrôle sanitaire des végétaux et des produits végétaux à l'importation et à l'exportation et un arrêté fixant les conditions d'emploi des fumigants en agriculture. Une loi forestière qui réaffirme le caractère inaliénable et imprescriptible des terrains recensés dans le domaine forestier de l'État est adoptée. Un plan d'action forestier a été élaboré et une Loi portant protection des végétaux a été également adoptée. Cette Loi inclut des dispositions permettant d'empêcher l'introduction de végétaux qui menacent l'équilibre écologique d'un milieu. Une Loi sur les transports durables, en lien avec la protection de l'environnement est également adoptée, ainsi qu'une Loi portant Code des pêches et de l'aquaculture.



Figure 6 Coelacanth

3.3 Cadre institutionnel

La gestion de l'environnement est confiée au ministère en charge de la production, de l'environnement, de l'énergie, de l'industrie et de l'artisanat. Le mandat du ministère inclut la planification, la programmation, le suivi et l'évaluation des actions de développement dans ses domaines de compétence. Le ministère comprend: la Direction Générale de l'Environnement et des Forêts, principal organe de gestion de l'environnement, au sein de la quelle est centré le processus administratif. Le ministère abrite quatre autres Directions Générales : la Direction Générale des Stratégies agricoles et de l'élevage, la Direction Générale des Ressources halieutiques, l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, la Pêche et l'Environnement (INRAPE), la Direction Générale de l'Industrie et de l'Artisanat et la Direction Générale de l'Energie. Des directions insulaires existent dans chaque île, sous l'autorité d'un Commissaire ayant des liens fonctionnels avec le ministère. Les Directions nationales sont responsables de la définition des politiques, de la programmation, de la législation, du suivi et l'évaluation. La mise en oeuvre est assurée par les projets dans chaque île en partenariat avec les communautés locales, les ONGs et autres acteurs, sous la supervision des directions insulaires avec les Directions nationales. Récemment, la Direction Générale de l'Environnement et des Forêts a été renforcée, par (i) la création de la Commission nationale pour le Développement Durable, et des Commissions Insulaires pour le Développement Durable (ii), la mise en place d'une structure chargée du suivi des études d'impact et (iii) la création d'une Commission nationale pour la mise en oeuvre du Plan d'Action Environnement- Santé. La Direction Générale des Stratégies agricoles et de l'élevage est également renforcée par (iv) la création de centres ruraux pour le Développement Economique (CRDE) pour renforcer la gestion durable du capital productif, en milieu rural et (v), la création d'Organisations professionnelles agricoles pour la promotion d'une agriculture durable, en faveur de la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté. Enfin, la mise en place récente des Communes constitue par ailleurs, un levier important pour une gestion participative de la conservation de la biodiversité, au niveau local. Enfin, la politique nationale sur les changements climatiques préconise le renforcement du cadre institutionnel par la création d'Agences nationale et insulaires pour la gestion des changements climatiques.



Figure 7 Foudia Emmetissema

4. Leçons tirées de la SPANB initiale

4.1. Les progrès accomplis.

Le 5^{ème} rapport national sur la biodiversité révèle que la mise en œuvre de la SPANB a permis (i) la reconstitution de 60% des coraux dans la zone du parc marin, (ii) l'augmentation en 2010, du nombre de tortues marines (5000) qui nidifient sur cinq plages de ponte de la zone d'Itsamia, à Mohéli contre 1235, soit un taux de croissance annuel de la population de près de 25%, jamais observé encore, à l'échelle mondiale, (iii) 30. 000 montées de tortues marines, sont observées par an sur les 45 plages de ponte de Mohéli, soit un taux annuel de croissance de 20% (iv) la réapparition des tortues sur l'îlot aux tortues en Grande Comore, phénomène qui n'a pas été observé depuis longtemps, (v) le reboisement de 1158 ha, la récupération de 120 ha de terres défrichés et 908 ha embocagés (vi) la redécouverte d'une espèce d'oiseau qui avait été considérée éteinte et la recolonisation de certaines zones par des herbiers pionniers plurispécifiques, (vii) l'amélioration de la viabilité de certaines espèces telles que les baleines et dauphins, herbiers marins, mangroves, Ilots et oiseaux marins, forêt naturelle et transformée, l'hydrographie, et la faune associée, dugongs, (viii) l'identification des espèces envahissantes, (ix) la réduction des techniques de pêche destructrices, (x) l'augmentation des rendements dans certaines exploitations agricoles, (xi) une augmentation de l'approvisionnement en eau, entre 1999 et 2012 (*Rapport sur la cible 7 des OMD 2013*, p. 20) et une amélioration sensible de la production agricole, ainsi qu'un taux de croissance du secteur primaire de 1,7% (SCA2D, p. 16, 2014), (xii) la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 0,24 tonnes EqCO₂ par habitant et des captures du Coelacanth (*Latimeria chalumnae*), passant de 300 à 400 individus

en 2014 contre 200 en 1998, (xiii) l'approfondissement des connaissances sur les espèces floristiques éteintes (15%), et des espèces menacées d'extinction, au nombre de 102 pour la faune et 16 pour la flore, (xiv) l'identification de sites de conservation prioritaires de la biodiversité, (xv) une prise de conscience qui se traduit par des partenariats entre différents acteurs locaux, régionaux et internationaux, pour la conservation de la biodiversité, (xvi) une plus grande prise en compte de principes de conservation de la biodiversité dans les politiques, stratégies et politiques sectorielles. et (xviii) la réglementation en matière d'exportation et du commerce de la faune et de la flore.



Figure 8 Plaquette oiseaux endémiques des Comores

Ces résultats sont le fruit d'une série d'actions et, principalement : (i) la sensibilisation dont la manifestation la plus éclatante est la célébration de la journée nationale de l'arbre et celle de de la Tortue, (ii) l'intégration de la Biodiversité dans 12 programmes et 30% des projets de développement économique pour sa conservation et sa valorisation, (iii) la gestion durable du capital édaphique dans près de 72 % des projets, (iv) les projets d'intensification agricole, (v) l'élaboration de 196 plans de développement durable dont 163 sur le secteur agricole et 33 (terrestres et marins) dans les zones proches des futures aires protégées, (vi) la production de plans d'action spécifiques de conservation des forêts pluviales, dortoirs d'élection pour la chauve souris géante, (*Pteroptus livingstonii*),) (vii) la surveillance de la pêche illicite, (viii)

l'introduction de foyers améliorés, (ix) l'exonération des taxes sur les équipements motorisés pour la pêche et les kits photovoltaïques et (x) l'éclairage de 15% de la population de l'île de Mohéli au solaire, etc. Cependant, les prélèvements du sable pour la construction persistent encore à Anjouan et à Mohéli.



Figure 9 Coupe de bois

4.2 Leçons tirées

- (i) Le manque de ressources financières suffisantes et prévisibles a limité la mise en oeuvre de la précédente stratégie pour la biodiversité,
- (ii) Les programmes de réduction de la pauvreté ont été insuffisants,
- (iii) La sensibilisation n'a pas couvert tout le territoire national, en particulier le monde rural,
- (iv) La persistance encore de la pauvreté ne permet pas de réduire à court terme, le niveau actuel des pressions sur la biodiversité et les écosystèmes,
- (v) L'insuffisance des capacités et des outils de planification pour une intégration satisfaisante de la biodiversité dans la planification nationale,
- (vi) L'insuffisance de collaboration et de coordination entre les administrations, la société civile et les bailleurs,
- (vii) Les faiblesses des capacités des communautés et des organisations locales pour la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles,

- (viii) Les faibles compensations des pertes de revenus des populations riveraines des aires protégées par les retombées de la conservation.
- (ix) L'absence d'appui réel à la (DGEF), en terme d'expérience car l'exécution des activités, s'effectue en marge de l'institution,
- (x) La durée de préparation (18- 24 mois) des programmes et projets par les Agences d'Exécution ne permet pas de répondre à des problèmes urgents.



Figure 10 Frangipanier

II/ Objectifs nationaux, principes et principales priorités de la stratégie 2011-2020

5. Vision à long terme

D'ici à 2030, assurer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, afin d'exaucer les aspirations légitimes du peuple comorien, à une vie digne, dans un monde en mutations, et en proie à des bouleversements sans précédent, dans l'histoire de l'Humanité.

6. Principes régissant la stratégie

Pour atteindre ses objectifs, la stratégie pour la biodiversité, retient les idéaux suivants:

6.1 Partenariat élargi ou Gouvernance inclusive

Le processus de conservation de la biodiversité doit faire l'objet d'une mobilisation et d'une implication sociale forte (collectivités locales, secteur privé, société civile, femmes, jeunes, médias, établissements scolaires, institutions scientifiques, associations de défense de la nature...) pour assurer la planification et la mise en oeuvre cohérentes des politiques et stratégies sectorielles, afin d'assurer l'efficacité de l'action. Il doit développer la coopération internationale et régionale pour accroître les connaissances et les moyens d'action.

6.2 Une vérité partagée

La biodiversité est un levier de croissance économique et d'amélioration du bien être collectif.

a) Approches:

- Approche par écosystème

L'approche écosystémique consiste à conserver, non pas une seule espèce, mais un complexe d'écosystèmes, afin d'explorer les interactions entre les espèces et les écosystèmes. Dans le cas des Comores, l'approche doit tenir compte du droit traditionnel de propriété et des facteurs socio-économiques.

b) Approche intégrée, multisectorielle

La conservation de la biodiversité nécessite une prise en compte dans les processus décisionnels de planification sectorielle et intersectorielle, y compris les processus législatifs, les plans et programmes et la coordination, pour exploiter les synergies et les complémentarités nécessaires avec les autres Accords Multilatéraux sur l'environnement (lutte contre la désertification, les Changements Climatiques, etc)

c) Une responsabilité éthique et légale

Les espèces sont le fruit de la création et le résultat de l'évolution naturelle de la vie sur terre. Elles ont une valeur pour elles-mêmes et pour le bien être Humain. Nous devons les transmettre en l'état, aux générations futures. Il s'agit aussi d'une responsabilité légale car le vivant est

désormais sujet de droit international. La législation internationale ayant pré-séance, à cet égard, sur la législation nationale.

d) Usage et partage équitable des bénéfices, tirés de la biodiversité

Il s'agit d'utiliser la biodiversité de manière à maintenir les processus écologiques et la variabilité des espèces et des gènes au-delà des seuils nécessaires à la viabilité, à long terme. En outre, il importe de partager de manière équitable; les avantages de l'utilisation des espèces et des écosystèmes, mais aussi des ressources génétiques entre les exploitants et les propriétaires des ressources.



7. Domaines prioritaires

Les neuf domaines prioritaires suivants ont été identifiés pour guider le choix des actions à mener.

- Développement de la sensibilisation, l'éducation et des connaissances,
- Renforcement des capacités humaines et institutionnelles,
- Lutte contre les changements climatiques,
- Renforcement de la conservation de la biodiversité,
- Restauration, valorisation et intégration de la biodiversité dans les secteurs de production.

- Réduction des menaces à la biodiversité,
- Utilisation durable des services écosystémiques,
- Développement de la recherche et des mécanismes de gestion de la biodiversité,
- Renforcement de la coopération internationale et régionale sur la biodiversité

Orientation et objectifs stratégiques, Stratégie et Plan d'Action

8. Orientation et Objectifs nationaux

Les objectifs nationaux visent la durabilité du développement à long terme, grâce à une gestion rationnelle et participative des ressources naturelles. Ils sont formulés, en tenant compte des réalités économiques et sociales de l'archipel et trouvent leur correspondance dans un ou plusieurs des 20 objectifs d'Aichi (voir tableau suivant).

Tableau 1: *Orientation et objectifs stratégiques*

Référence	Objectif	Objectif(s) d'Aichi connexe(s)
But stratégique A : Réduire les causes profondes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans les secteurs productifs		
Objectif A1	D'ici à 2030, les individus sont conscients de l'importance de la biodiversité et possèdent des connaissances suffisantes sur les conséquences de l'action humaine sur les espèces, la diversité génétique et les services écosystémiques.	Ob 1
Objectif A2	D'ici à 2030, développer l'information scientifique pour favoriser la prise en compte de la gestion durable de la biodiversité dans la planification économique des secteurs clés de production	Objectif 19
Objectif A3	D'ici à 2030, le cadre juridique lié à tous les aspects de la biodiversité sera renforcé et appliqué pour améliorer l'efficacité des actions de conservation et limiter l'introduction et l'expansion des espèces exotiques envahissantes nuisibles pour la biodiversité	Objectif 9
Objectif AA	D'ici à 2030, au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté et incorporés dans le budget national avec les dépenses et les revenus éventuellement	Objectif 2
But stratégique B : Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable		
Objectif B1	D'ici à 2020, l'accès à la terre pour au moins 80% des agriculteurs en situation de métayage est sécurisé,	(Objectifs 4, 7 et 14)
Objectif B2	D'ici à 2030, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites	(Objectifs 7 et 15)

Référence	Objectif	Objectif(s) d'Aichi connexe(s)
Objectif B3	D'ici à 2020 L'utilisation des combustibles ligneux comme source d'énergie sera réduite, au moins de moitié	Objectif 5 et 12
Objectif B4	D'ici à 2030, la gestion des espèces floristiques et faunistiques endémiques menacées est améliorée considérablement	Objectif 12
Objectif B5	.B5: D'ici à 2030, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites	Objectif 10
Objectif B6	D'ici à 2030, , les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique.	
<i>But stratégique C : l'Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique</i>		
Objectif C1	D'ici à 2030, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, protégées représentatives du patrimoine national de biodiversité sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées	objectifs 3, 6, 10, 11 et 14)
Objectif C2	D'ici à 2030, les écosystèmes dégradés seront restaurés, au moins 50% des espèces disparues seront rétablies et maintenues à un niveau de conservation durable, à long terme.	(Objectifs 5, 14, 15)
Objectif C3	D'ici à 2030, un programme de valorisation de la diversité génétique des espèces végétales et animales sera élaboré et mis en oeuvre.	(objectifs 14 et 15)
Objectif C4	D'ici à 2030, la pollution sera ramenée à un niveau qui n'a pas d'effets néfastes sur les composantes et le fonctionnement des écosystèmes	Objectif 8 et 12
<i>But stratégique D : Renforcer les avantages tirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes</i>		
Objectif D1	D'ici à 2030, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris la restauration d'au moins 15 % des écosystèmes dégradés,.	Objectif16
Objectif D2	D'ici à 2030, le partage des avantages retirés de l'utilisation durable de la biodiversité, des ressources génétiques et du savoir médical traditionnel augmenteront les revenus des communautés locales	Objectif 16
<i>But stratégique E : Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités</i>		
Objectif E1	D'ici à 2015, toutes les Parties ont élaboré et adopté en tant qu'instrument de politique générale, et commencé à mettre en oeuvre une stratégie et un plan d'action nationaux efficaces, participatifs et actualisés pour la diversité biologique.	Objectifs 18
Objectif E2	D'ici à 2030, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés présentant un intérêt pour la biodiversité seront respectés et intégrés en respectant la législation nationale et les obligations internationales dans la mise en oeuvre de la Convention et la participation des Communautés sera effective.	Objectif 19
Objectif E3	D'ici à 2016, Un mécanisme de coordination de la mise en oeuvre de la SNPAB est mis en place, renforcé et fonctionnel	Objectif 2
Objectif E4	D'ici à 2030, au plus tard, la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en oeuvre effective du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique aura augmenté considérablement par rapport aux niveaux actuels	Objectif 20



Figure 12 Oiseaux et papillon

9. Stratégie nationale et Plan D'Action

9.1 La Stratégie

La SPANB initiale, élaborée en 2000 a été conçue, avec comme objectif général, de réduire ou arrêter les pertes de la biodiversité, promouvoir la valeur de la biodiversité, engager des réformes politique et juridique, et renforcer les capacités de planification et de mise en oeuvre. Bien que partielle, sa mise en oeuvre a révélé des limites et rencontre aujourd'hui, des défis majeurs, relatifs aux tendances persistantes d'érosion de la biodiversité, et aux problèmes émergents tels que, les espèces invasives. L'ensemble rend la SPANB de 2000 inadaptée, comme cadre stratégique d'intervention ou de réponse aux questions liées à la biodiversité. Son actualisation constitue, à cet égard, une opportunité pour faire face à la perte de biodiversité, et traduire les Accords internationaux dans les politiques et stratégies nationales de développement. En outre, les nouvelles menaces des changements climatiques exercent des effets dévastateurs sur les écosystèmes et les ressources biologiques. Les résultats de la SPANB de 2000 restent donc insuffisants pour apporter une réponse urgente et dynamique, face à l'accroissement de la menace. L'Objectif général de la stratégie actualisée pour la biodiversité est, d'enrayer, voire inverser la perte de biodiversité à l'horizon 2030, conformément aux Accords internationaux conclus, lors de la 10ème Conférence des Parties à la CDB à Nagoya, ainsi que les résultats de la 11ème Conférence des Parties en 2012. L'horizon retenu pour l'Union des Comores est 2030, compte tenu de ses propres réalités. Le Plan Stratégique (2011-2020), dit« *Objectifs d'Aichi* » regroupe 20 objectifs principaux et sont organisés en 5 buts stratégiques. Ces objectifs offrent une orientation nouvelle et une approche plus dynamique pour réduire d'ici à 2020, les causes indirectes et directes de la perte de biodiversité. Cette

approche vise également le partage équitable des avantages tirés des services fournis par les écosystèmes. L'actualisation de la stratégie de 2000, se justifie aussi par le fait qu'elle est antérieure à cette vision globale. La stratégie actualisée a donc pour mission d'être une source d'inspiration et d'assurer le maintien permanent d'une vision à long terme, et l'anticipation sur les besoins futurs pour placer l'Humain, au cœur de l'action. La stratégie nationale repose, ainsi, sur des fondements conventionnels, politiques et socio-économiques. Elle contribue à améliorer le cadre relatif à la politique à suivre, et aux mesures de mise en oeuvre à élaborer. L'objectif spécifique de la stratégie actualisée est de fournir des axes stratégiques, des objectifs stratégiques et opérationnels, afin d'atteindre l'Objectif général de la Stratégie. En effet, le Plan stratégique fournit un cadre flexible pour déterminer des objectifs nationaux, en vue de renforcer la cohérence, en termes de mise en oeuvre de la Convention. A partir des objectifs d'Aichi et des orientations du Plan Stratégique, des objectifs stratégiques nationaux jugés pertinents ont été définis. A chaque orientation du Plan stratégique, correspondent un ou plusieurs objectifs nationaux, associés à des objectifs opérationnels, destinés à guider leur mise en oeuvre, et contribuer à un ou plusieurs objectifs d'Aichi correspondants. Ces objectifs nationaux ont été conçus pour répondre à un certain nombre de besoins nationaux en matière de conservation et d'utilisation durable du patrimoine national de biodiversité. La stratégie actualisée comprend donc deux catégories d'objectifs stratégiques:

- les objectifs stratégiques préconisés par le Plan d'Action 2011-2020 et,
- les objectifs stratégiques nationaux répondant à des besoins spécifiques locaux, identifiés à partir des pressions sur les écosystèmes et la biodiversité, mises en évidence par le 5ème rapport national sur la biodiversité et du contexte socio-économique du pays.



Figure 13 Goyavier rouge (Plante envahissante)

9.2. Buts ou orientations stratégiques du Plan Stratégique 2011- 2020 ou (2011-2030) pour les Comores.

Le Plan Stratégique 2011- 2020, comprend cinq buts ou orientations stratégiques incluant les vingt Objectifs d'Aichi, relatifs à la diversité biologique pour 2020. Les programmes prioritaires seront regroupés autour de ces orientations stratégiques et les actions jugées prioritaires seront sélectionnées pour constituer le plan d'action, et passer au stade opérationnel de la stratégie.



Figure 14 Mangrove de Domoni ya mboini

Orientation stratégique A: Réduire les causes profondes de l'appauvrissement de la diversité biologique



Figure 15 Foudia à Malé (Ngazidja)

Objectif A1: D'ici à 2030, les individus sont conscients de l'importance de la biodiversité et possèdent des connaissances suffisantes sur les conséquences de l'action humaine sur les espèces, la diversité génétique et les services écosystémiques.

Cet objectif vise la sensibilisation et l'information pour améliorer les connaissances du public sur l'importance, les causes et les impacts de la perte de biodiversité sur le bien être Humain. Il s'agit de susciter un changement de comportement de tous les acteurs de la société, au niveau national et local, à travers des campagnes de sensibilisation pour stimuler la prise de conscience. Ces campagnes devraient cibler un large éventail d'acteurs dans les établissements scolaires, les médias, le monde rural, les collectivités décentralisées, les décideurs aux niveaux national et local et les ONG.

Objectif A2: D'ici à 2030, développer l'information scientifique pour accroître la prise en compte de la gestion durable de la biodiversité dans la planification économique des secteurs clés de production

L'accent sera mis sur le renforcement de la recherche sur le potentiel économique des espèces et écosystèmes, afin d'encourager l'adoption de politiques sectorielles et de pratiques viables (pratiques agricoles urbanisation,...), en vue de réduire la perte de biodiversité Il s'agit

d'analyser le patrimoine dans ce qu'il a de valorisable pour le rendre visible, accessible pour mieux le protéger.

Objectif A3: D'ici à 2030, le cadre juridique lié à tous les aspects de la biodiversité sera renforcé et appliqué pour améliorer l'efficacité des actions de conservation et limiter l'introduction et l'expansion des espèces exotiques envahissantes nuisibles pour la biodiversité

Il s'agit de renforcer et mettre en oeuvre le cadre normatif actuel pour assurer le succès des actions de conservation de la biodiversité et le respect des engagements en faveur des accords multilatéraux, liés à la biodiversité, à travers la promotion d'une meilleure compréhension aux niveaux les plus élevés de la prise de décision. Cela devrait se traduire par des réformes dans les secteurs clés (foncier, aménagement du territoire...) et la promotion de techniques de production viables dans les secteurs productifs.

Orientation stratégique B : Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable

Objectif B1: D'ici à 2020, l'accès à la terre pour au moins 80% des agriculteurs en situation de métayage est sécurisé.

Il s'agit de sécuriser, à travers un système de contractualisation, les agriculteurs métayers pour réduire l'agriculture sous forêts, protéger des zones écologiques de haute densité et permettre l'investissement prolongé en faveur de la gestion durable des terres, la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté en milieu rural.

Objectif B2: D'ici à 2030, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone sont améliorées et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites.

Cet objectif permettra aux groupes les plus vulnérables de mieux s'adapter aux changements climatiques, à travers la promotion de pratiques agricoles viables et le développement d'activités de reboisement pour bénéficier des mécanismes RDD+ en faveur de la gestion durable des forêts, de la réduction de la pauvreté et la résilience des écosystèmes.

Objectif B3: D'ici à 2020, l'utilisation des combustibles ligneux comme source d'énergie sera réduite, au moins de moitié.

Cet objectif vise le développement de sources d'énergie alternatives pour réduire les déboisements et la déforestation massifs pour le bois de cuisson et la distillerie des fleurs d'ylang-ylang, principal secteur de consommation de bois, protéger les écosystèmes et atténuer les changements climatiques.

Objectif B4: D'ici à 2030, la gestion des espèces floristiques et faunistiques endémiques menacées est améliorée considérablement

La priorité de cet objectif est d'assurer la prévention des menaces et des pressions sur les espèces endémiques menacées par l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies et programmes de gestion spécifique de ces espèces

Objectif B5 : D'ici à 2030, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites.

Il s'agit de déterminer l'impact des activités humaines sur les écosystèmes côtiers et marins, mettre en place des mesures de gestion intégrée et d'assurer le suivi des milieux.

Orientation stratégique C : Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique

Le résultat recherché est de promouvoir l'utilisation durable de la biodiversité pour maintenir sa capacité de création de richesses et de réduction de la pauvreté. L'objectif vise également à générer des informations sur le potentiel économique de la biodiversité et encourager le renforcement des capacités et le développement des outils pour la comptabilité de la biodiversité et la promotion de la commercialisation des ressources biologiques et génétiques ayant un poids économique important

Objectif C 1: D'ici à 2030, 27% au moins des superficies terrestres et marines protégées représentatives du patrimoine national de biodiversité seront mis en réseau.

Le résultat recherché est la création de nouvelles aires protégées dans les zones écologiques de haute densité et l'extension des aires protégées existantes avec développement d'activités durables génératrices de revenus, en faveur des communautés riveraines.



Figure 16 Vue du Parc Marin de Mohéli

Objectif C2: D'ici à 2030, les écosystèmes dégradés seront restaurés et au moins 50% des espèces disparues seront rétablies et maintenues à un niveau de conservation durable, à long terme.

Il s'agit d'inverser la tendance actuelle de la dégradation des écosystèmes, à travers des inventaires des écosystèmes dégradés et fragiles pour permettre l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes de réhabilitation et de protection.

Objectif C3: D'ici à 2030, un programme de valorisation de la diversité génétique des espèces végétales et animales sera élaboré et mis en oeuvre.

L'objectif vise l'élaboration et la mise en oeuvre d'un programme pour la valorisation de la biodiversité en vue de mettre en évidence l'importance de la contribution économique des services écosystémiques à la richesse nationale, afin de servir de locomotive pour la promotion de programmes de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité et des ressources génétiques.



Objectif C4: D'ici à 2030, la pollution sera ramenée à un niveau qui n'a pas d'effets néfastes sur les composantes et le fonctionnement des écosystèmes.

Il s'agit de développer des actions pour lutter, prévenir et atténuer les conséquences des déchets solides et chimiques sur les écosystèmes. Des évaluations environnementales, des politiques et programmes seront également nécessaires pour améliorer la santé des écosystèmes et la conservation de la biodiversité.

Orientation stratégique D : Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes

Objectif D1: D'ici à 2030, D'ici à 2015, une législation spécifique sur le partage des avantages découlant de l'utilisation durable de la Biodiversité, des ressources génétiques et du savoir médical traditionnel est élaborée et appliquée et contribue à améliorer les revenus des communautés locales

Cet objectif vise à garantir l'augmentation des revenus des communautés locales par le partage équitable des services fournis par les écosystèmes, à travers le paiement des stocks de carbone de mécanismes (REDD+), la commercialisation des ressources génétiques etc.

Objectif D2: D'ici à 2030, le partage des avantages retirés de l'utilisation durable de la biodiversité, des ressources génétiques et du savoir médical traditionnel augmenteront les revenus des communautés locales, alignés aux objectifs nationaux.

Cet objectif vise la mise en cohérence des stratégies sectorielles avec les objectifs nationaux dans les secteurs productifs.(forêt, et la biodiversité associée, l'agriculture, pêche, etc...) Jusqu'à présent, la véritable valeur socio-économique et culturelle du capital naturel est largement négligée, voire ignorée au niveau des processus décisionnels politiques et économiques associés à la planification du développement. Ce qui conduit le plus souvent à une dégradation des écosystèmes et à la perte de la biodiversité. Les dommages subis par les écosystèmes naturels réduisent leur capacité à fournir certains biens et services vitaux, affectant le développement et limitent de manière drastique, les avancées sociales et économiques. Il est donc judicieux, non seulement, d'un point de vue écologique, mais aussi d'un point de vue économique, de s'assurer que les services

écosystémiques sont pleinement intégrés à la planification et aux actions de développement dans tous les secteurs, afin de stimuler la croissance, la création d'emplois, la sécurité alimentaire et refluer la pauvreté



Figure 17 Tortue sur une plage à Mohéli

Orientation stratégique E : Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, et du renforcement des capacités

La conservation de la biodiversité privilégie les accords de cogestion avec les communautés pour mieux prendre en compte, les valeurs culturelles, le savoir écologique local et les droits traditionnels de propriété. Il s'agit aussi de garantir que les capacités des acteurs et institutions clés sont renforcées et l'intégration du genre est effective, pour favoriser l'émergence d'une dynamique sociale, afin d'atteindre les objectifs définis pour 2020. Cet objectif vise également à fournir l'information sur l'impact de la planification et la mise en œuvre des actions relatives à la biodiversité sur les besoins des populations.

Objectif E2: D'ici à 2030, un système de gestion et de partage des connaissances, accessible à tous sera créé pour guider les actions de conservation et de valorisation des espèces et de la diversité génétique.

Le développement, la gestion et la mise en place d'une plate-forme d'échange et de partage des connaissances contribueront à la prise de conscience sur l'importance et l'impact de l'action humaine sur la biodiversité. Ils permettront de renforcer dans l'intégration de la biodiversité dans la planification du développement.

Objectif E3 : D'ici à 2016, les mécanismes de coordination liés à la biodiversité sont renforcés et fonctionnels

Il s'agit de mettre en place une meilleure coordination et de favoriser le dialogue aux niveaux national insulaire et communautaire, impliquant les points focaux des différentes conventions d'assurer l'efficacité de l'action et la synergie entre les accords multilatéraux sur l'environnement.

Objectif E4: D'ici à 2030 le financement des programmes à travers le partenariat est accru et renforcé.

L'établissement d'un partenariat entre les partenaires au développement et les acteurs locaux est une condition essentielle pour la mise en oeuvre des programmes retenus. Le défi majeur consiste à développer une approche efficace pour la mobilisation des investissements en faveur des institutions concernées. Il sera également nécessaire d'élaborer un plan de mobilisation des ressources financières pour la biodiversité et un pladoyer pour l'intégration dans le budget national, la conservation de la biodiversité, et l'établissement d'une base de référence sur les financements internationaux.

9.3. Mesures nationales pour réaliser la stratégie, avec des jalons

Dans le souci d'une mise en oeuvre efficace de la stratégie et son plan d'action, le renforcement des effectifs et des capacités des institutions nationales et insulaires est nécessaire. Le renforcement des effectifs des structures peut se faire par le recrutement du personnel contractuel et l'intégration des coordinateurs nationaux des projets, au sein de ces structures pour capitaliser les expériences et pérenniser les acquis. Dans le cadre de la coopération avec les agences internationales, le niveau d'appui sera ajusté en fonction des besoins et des capacités des structures. Une Loi –Cadre sur la biodiversité et des textes d'application, tenant compte des facteurs socio-économiques, des normes et traditions locales seront élaborés et mis en oeuvre avec la participation effective des parties prenantes. Le renforcement des politiques sectorielles et la mise en oeuvre de programmes spécifiques d'amélioration de la sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté, dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et des énergies renouvelables en particulier, devraient favoriser et soutenir la conservation de la biodiversité, en milieu rural.

9.4. Plan d'Action national

Ce Plan d'action est établi sur la base de l'état des lieux de la biodiversité, réalisé dans le cinquième rapport national sur la Biodiversité. Le choix des actions est donc dicté par la nature des problèmes identifiés dans ce rapport, et l'acuité de la menace à la biodiversité et aux écosystèmes. Les actions sont subdivisées en quatre catégories : les actions prioritaires et urgentes (PU), les actions à court terme (CT), les actions à moyen terme (MT) et les actions à long terme (LT). Un certain nombre d'indicateurs possibles sont proposés, pour évaluer la mise en oeuvre du Plan d'action, et suivre l'évolution de l'état de la biodiversité. Faute de disposer de méthodes d'évaluation chiffrée des actions retenues, le plan d'action s'est limité à identifier les sources de financement probables et à élaborer une stratégie de mobilisation des ressources. D'autre part, la mise en oeuvre du Plan d'Action est programmée en 3 étapes séparées de 5 ans chacune. Cette démarche est dictée par les capacités humaines et institutionnelles insuffisantes et le sous-effectif des institutions nationales et insulaires. Elle obéit aussi, au souci de tenir compte de l'évolution des priorités, des besoins de capacités humaines et institutionnelles et du niveau probable de mobilisation des ressources financières. Le tableau en annexe présente les actions envisagées pour la première période, allant de 2015 à 2020.



Figure 18 Mangrove

Tableau Plan d'action

	Type		Echéancier			Maître (s) d'œuvre	Fin	Partenaires	Financement	Indicateurs	Lieu
	CT	MT	LT								
But stratégique A : Réduire les causes profondes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans les secteurs productifs											
Objectif stratégique A1 : D'ici à 2030, les individus sont conscients de l'importance de la biodiversité et possèdent des connaissances suffisantes sur les conséquences de l'action humaine sur les espèces, la diversité génétique et les services écosystémiques											
Actions ou objectifs opérationnels											
A1-1: Elaborer et mettre en oeuvre, des programmes de sensibilisation, d'information et d'éducation sur l'importance de la biodiversité	PU				Mini-env+mini information+Commissariat des îles DGEF Directions des îles	2020	DGEF,Dir insulaires,ORTC, ONG, média et UDC, société civile	National et international	Nbre d'émissions et conférences réalisées	Ensemble du territoire national	
A1-2: Mettre en place un dispositif de communication de qualité par le renforcement des moyens humains et matériels	PU	x			Mini-environnement, Commissariat des îles	2015	DGEF, média, ONGs Société civile, ORTC, UDC	National, projets National+ coopération	Existence d'un dispositif de communication renforcé et opérationnel	Ensemble du territoire national	
A1-3: Elaborer et intégrer dans les programmes scolaires de tous les niveaux d'enseignement, des modules sur l'importance de la biodiversité			X		Mini -Education Mini-Env+Commissariat des îles	2016	DGEF, UDC, Ecoles privées, Dir insulaires	National + international	Nombre de manuels élaborés et intégrés dans le système scolaire	Ensemble du territoire national	

	Type	Echéancier			Maître (s) d'œuvre	Fin	Partenaires	Financement	Indicateurs	Lieu
		CT	MT	LT						
A1-4: Reprendre et soutenir le programme de Planning familial			X		Min- Santé Mini-env+ Commissariat	2016	UNFPA, Réseau femme et Dév, ONGs, société civile, Ascobe+ Mairies+ CGP	International	Nbre de femmes sous contraception	Ensemble du territoire national
A1-5: Identifier et développer des emplois verts	PU				Min- finance+mini-envi+ Mini-emploi, Commissariats des îles	2030	Secteur privé+coopération+BIT+CGP+ Dir des îles,	Local et international	Nbre de chômeurs en moins	Territoire national
Objectif stratégique A2: Développer l'information scientifique pour accroître la prise en compte de la gestion durable de la biodiversité dans la planification économique des secteurs clés de production										
Actions ou objectifs opérationnels										
A2-1: Identifier les domaines de recherche prioritaires sur la biodiversité		x			Mni Education+ Min-environnement Commissariats des îles	2016	UDC, CNDRS + INRAPE+ institutions internationales	international	Nombre de sujets de recherche identifiés	Ecosystèmes terrestre et aquatique,
A2-2: Entreprendre des programmes de recherche pour améliorer les connaissances de base sur les milieux			x		Mini éducation+ Min-environnement Commissariats des îles	2018	DGEF, UDC, CNDRS+ INRAPE+Dir insulaires coopération	international	Nombre de recherches effectuées	Territoire national
A2-3: Mettre en place un système de gestion des connaissances et de partage de l'information, à travers une plate-forme d'échange inter et intra îles.		x			Mini-Education Min-Environnement Commissariats des îles+ Commissariats des îles	2016	DGEF,Dir insulaires, UDC, CNDRS, CGP+ secteur privé	international	Base de données, SIG, documentation, échange et diffusion des connaissances	Mini-environnement et dir. insulaires

	Type	Echéancier			Maître (s) d'œuvre	Fin	Partenaires	Financement	Indicateurs	Lieu
		CT	MT	LT						
A2-4: Développer la formation en matière de recherche appliquée A2-5: Promouvoir la coopération pour l'échange d'expériences et le renforcement des capacités			X		Mini Education, Min-environnement Commissariats des îles	2017+2018	UDC+CNDRS+ INRAPE, DGEF+Coopération	National et international	Nombre de personnes formées	Outils de recherche mis en place et nbre de recherches effectuées
			x		Mini Education, Min-environnement Mirex	2016+2017	DGEF, UDC, INRAPE, CNDRS coopération	international	Nbre d'accords signés et personnes formées	Etranger ou sur place
Objectif stratégique A3: D'ici à 2030, le cadre juridique sera amélioré et appliqué pour accroître l'efficacité des actions de conservation et limiter l'introduction et l'expansion des espèces exotiques envahissantes										
Actions ou objectifs opérationnels										
A3-1: Actualiser et appliquer les textes réglementaires sur la biodiversité	PU				Mini justice, Mini-envi+Commissariats des îles+AU	2015	DGEF, Dir. insulaires+gendarmerie+Police Mairie, média ; ONGs, société civile+ DGEF et Dir insulaires+ coopération	National et international	Nombre de textes juridiques adoptés et appliqués	Tout le territoire national
A3-2: Diffuser et vulgariser la législation pour une meilleure compréhension	PU				Mini-env+MINI-information+ Commissariats des îles	2015	DGEF et services insulaires+ONG	international	Nombre d'émissions ou conférences sur la législation	Territoire national
A3-3 : Améliorer la législation sur les espèces exotiques envahissantes	PU				Mini-env+Mii-justice commissariats des îles	2015	DGEF+DNSA+INRAPE+ FAO+UICN	National et international	Textes actualisés sur les espèces invasives	Territoire national
A3-4 Identifier les espèces invasives, et une stratégie de formation et de prévention		x			Mini-env commissariats des îles	2016	DGEF+DNSAE+ Dir insulaires+FAO+ UICN+ ONG+Société civile	National+international	Nombre d'espèces identifiées, et document de stratégie élaboré	Territoire national
Objectif stratégique A4 : D'ici à à 2030 au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et incorporés dans le budget national avec les dépenses et les revenus éventuellement										
Actions ou objectifs opérationnels										

	Type	Echéancier			Maître (s) d'œuvre	Fin	Partenaires	Financement	Indicateurs	Lieu
		CT	MT	LT						
A4-1: Etudier et déterminer la valeur économique de la biodiversité et son rôle dans la richesse nationale et la réduction de la Pauvreté.		X			MinFin+écon+ Mini – envi+=commissariats des îles	2016	Dir Economie, CGP+secteur privé Coopération bi et multilatérale DGEF,	National et international	La contribution chiffrée de la valeur, de la biodiversité à l'économie et à la réduction de la pauvreté est déterminée	Niveau national et insulaire
A4-2: Renforcer les capacités des institutions pour intégrer la biodiversité dans la planification et la prise en compte dans les budgets,		x			MinFin+écon+ Mini –environnement commissariats des îles	2016+2017	Dir Economie, CGP+secteur privé Coopération bi et multilatérale DGEF,		Nombre de politiques et stratégies ayant intégré la biodiversité	Au niveau national
But stratégique But stratégique B : Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable										
Objectif stratégique B1: D'ici à 2020, l'accès à la terre pour au moins 80% des agriculteurs en situation de métayage est sécurisé et la pression de pêche côtière est réduite d'au moins 50%										
Actions ou objectifs opérationnels										
B1-1: Poursuivre l'immatriculation des terres agricoles,	PU				Mini-environnement+MiniTP commissariat des îles	2017	Services Topo acteurs concernés, Mairies+=OONGs+société civile	National et i UA	Nbre de terrains immatriculés	Territoire national
B1-2: Elaborer des textes réglementaires relatifs à la location des terres .		x			Mini –environnement, commissariat des îles	2016-2017	Services topo, Mairies, préfectures, DGEF	National et international	Nbre de textes élaborés et appliqués	Territoire national
B1-3: Mettre en place une autorité de régulation foncière	PU				Mini -environnement		Mairies, Mini-finance+ mini-justice+AUC	National	Texte de création de l'autorité foncière	Territoire national
B1-4 : Soutenir l'introduction d'embarcations motorisées de pêche et des DCP pour réduire la pression de la pêche côtière					Mini-environnement Commissariats des îles	2015	Ecole de pêche, gouvernement,, UE	DRH+Coopération	Nombre de DCPs posés et de pêcheurs possédant une embarcation motorisée	Territoire national

	Type	Echéancier			Maître (s) d'œuvre	Fin	Partenaires	Financement	Indicateurs	Lieu
		CT	MT	LT						
B1-5: Réduire la fiscalité des entreprises de concassage pour limiter l'utilisation des agrégats marins et appliquer la législation	PU	x			Mini-Finance	2017	Min-TP+AU+Entrepreneurs	national	Baisse du prix du sable concassé	Tout le territoire national
Objectif stratégique B2: D'ici à à 2030, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites.										
Actions ou objectifs opérationnels										
B2-1: Renforcer les activités de reboisement des zones dégradées		X			Mini environnement, Commisariats des îles	2020	DGEF, Dir îles, Communautés, ONGs, communautés locales, groupements professionnels	International	Nombre d'hectares reboisés	Nord et sud de Grande Comore; Nord, Est, Ouest et sud d'Anjouan Nord, sud-Est, et sud de Mohéli
B2-2: promouvoir la gestion et le contrôle des ressources biologiques par les communautés		X			Mini environnement	2018	ONGs, Mairies, société civile, Les femmes, les jeunes	international	Nombre de sites sous gestion et contrôle communautaire	Forêts naturelles les sites d'eau douce
B2-3 : Développer les connaissances sur les habitats, les espèces faunistiques et floristiques au sein des écosystèmes terrestre, récifal et marin		X	X		Mini-environnement Commisariats des îles	2020	UDC+CNDRS+DGEF DGEF+projets,ONGs+ coopération	International	Rapport sur l'état des écosystèmes et des espèces	Forêts naturelles les sites aquatiques,
B2-4: Renforcer la protection des zones humides		x			Mini-environnement Commisariats des îles	2017	DGEF, ONGs+Communautés, Coopération	International	Nbre de zones humides protégées	Mangroves de: Mtakoudja, Iconi, Domoni, Hahaya
B2-5: Fixer sur une base participative, une période de repos biologique des espèces récifales pour réduire la		x			Mini-Environnement, Commisariats des îles	2017	UDC, DGRH, CNDRS, FAO	international	Nbre de zones où une période de repos biologique est fixée et respectée	Banc vailleux,...et autres zones à fort potentiel de pêche

	Type	Echéancier			Maître (s) d'œuvre	Fin	Partenaires	Financement	Indicateurs	Lieu
		CT	MT	LT						
raréfaction des ressources										
B2-6: Reconstituer les forêts dégradées, fixer l'âge d'attage des arbres et former aux techniques de coupe sous contrôle communautaire			x		Mini-environnement, Commisariats des îles	2018	Commissariat des îles, les communautés, ONGs, les organisations professionnelles agricoles,	international	Nbre d'hectares de forêts restaurés Nbre de personnes formées	Les forêts d'Anjouan, la Grille, le Karthala, le Nringui
Objectif stratégique B3: D'ici à 2020, l'utilisation des combustibles ligneux comme source d'énergie sera réduite, au moins de moitié.										
Actions ou objectifs opérationnels										
B3-1 : Développer les énergies renouvelables (solaires, hydroélectricité, géothermie.)		x			Mini-environnement, Commisariats des îles	2020	Secteur privé, ONGs, Mairies,	international	Nbre de ménages utilisant une source d'énergie propre	Territoire national
B3-2 : Promouvoir la valorisation énergétique des déchets végétaux et animaux (biogaz)		x			Mini-environnement, Commisariats des îles	2017	Secteur privé+coopération	international	Nbre de mnages utilisant le biogaz	Territoire national
Objectif stratégique B4: D'ici à 2030, la gestion des espèces floristiques et faunistiques endémiques menacées est améliorée considérablement										
Actions ou objectifs opérationnels										
B4-1: Recenser les espèces endémiques en voie de disparition et élaborer un manuel de diffusion de ces espèces		x			Mini- environnement, Commisariats des îles	2019	UDC, CNDRS+ coopération	international	Nbre d'espèces endémiques menacées recensées et diffusées	Les forêts naturelles, les milieux aquatiques
B4-2: Élaborer et mettre en oeuvre des programmes de gestion communautaire de ces espèces			x		Mini-Environnement, Commisariats des îles	2018	ONGs, communautés, Mairies, les femmes, les jeunes et société civile	international	Nbre de programmes mis en oeuvre par les communautés	Tout le territoire national

	Type	Echéancier			Maître (s) d'œuvre	Fin	Partenaires	Financement	Indicateurs	Lieu
		CT	MT	LT						
B4-3: Actualiser et compléter les connaissances sur les ressources côtières		x			Mini-Environnement, Commisariats des îles	2017	UDC, CNDRS, coopération	International	Nouvelles connaissances acquises sur les ressources côtières	Mitsamihouli, Moya, Chindini, Malé, Hoani, Itsandra, Mirontsi, Chiroroni, Pomoni, Miringoni, Sambia, Ouallah, Djoiézi,
B4-4: Réaliser une étude écologique et biologique des sites aquatiques non étudiés				x	Mini-Environnement Commisariats des îles	2025	UDC, CNDRS, coopération, Dir des îles	international	Niveau de connaissances des sites aquatique	
Objectif stratégique B5: D'ici à 2030, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites,										
Actions										
B5-1 : Etudier l'impact des activités humaines sur les écosystèmes côtiers et marins (sédimentation, productivité des eaux.....)		-	'x		Mini-Environnement Commisariats des îles	2019	UDC, CNDRS+Coopération, Dir des îles	international	Rapport sur l'impacts des activités humaines sur les écosystèmes côtiers et marins	Banc Vailleux, Bouni, Ndroudé, Chindini, Trou du prophète, Mitsamihouli, Moya, Itsandra, Maloudja, Mirontsi Ajoho, Ongoni, Chiroroni, Iconi, Malé Mbzilé, Itsamia, Hoani, Pomoni, Domoni, Sambia, Ouallah, Djoiézi,
B5-2: Elaborer et appliquer un schéma d'aménagement du littoral et un plan d'adaptation aux cc et de prévention des risque côtiers,		x			Mini- TP, Mini-environnement Commisariats des îles	2018	Service Topo, Dir des îles Mairies, ONGs, société civile	international	Nbre de plans d'aménagement et d'adaptation aux cc élaborés	Toutes les zones littorales habitées
B5-3: Mettre en place un système de suivi de la morphodynamique côtière,		x			Mini-environnement Commisariats des îles	2018	UDC, CNDRS, ONGs, Dir des îles coopération	international	Mise en évidence des causes de l'érosion côtière	Territoire national

	Type	Echéancier			Maître (s) d'œuvre	Fin	Partenaires	Financement	Indicateurs	Lieu
		CT	MT	LT						
B5-4: Elaborer et mettre en oeuvre un programme de gestion intégrée de la zone côtière		x			Mini-enviornnement Commisariats des îles	2018	Centre Occénographique du CNDRS, DGEF, Communautés locales, ONGs,Mairies, Dir des îles		Réduction de l'érosion cotière et amélioration de la santé des écosystèmes récifaux	Toutes les zones côtières
B5-5: Mettre au point des bio indicateurs pour le suivi de l'état des écosystèmes côtiers et marins		X			Mini-enviornnement Commisariats des îles	2018	DGEF,UDC,CNDRS, Coopération, ONGS, DRGH, dir insulaires	international	Document sur le choix des indicateurs de suivi des écosystèmes côtiers et marins	Tous les écosystèmes côtiers et marins
Objectif stratégique B6 : D'ici à 2030, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique.										
Actions										
B6-1 : Elaborer et mettre en oeuvre un Programme spécifique de restauration et de gestion durable des terres,		X	X		Mini-Environnement Commisariats des îles	2020	DGEF, DNSAE, Organisations professionnelles, , directions insulaires, ONGs, les communautés, les Mairies, les femmes	international	Nbre d'ha restaurés et soumis à une gestion durable	Nord, centre et sud de G. Comore, Sud et Est d'Anjoan, Nord, Est-sud Est, Ouest et sud de Mohéli
B6-2: Concevoir et exécuter un programme de développement agro-sylvo-pastoral			x		Mini-Environnement Commisariats des îles	2020	DNSAE, DGEF,Organisations professionnelles, ONGs, communautés, Mairies Dir des îles	international	La conservation des forêts et leur régénération naturelle sont assurées	Ensemble des îles
B6-4 : Développer l'aquaculture pour réduire la pression sur les espèces démersales			x		Mini-Environnement Commisariats des îles	2017	DRGH, DGEF, Dir Insulaires, communautéS, ONGs, , Mairies	international	Existence de site d'élevage de poisson	Dans les trois îles
B6-5: Mettre en place un système de suivi de: la dynamique des houles, salinité, température, acidification, niveau de la mer, courants marins, etc		x			Mini-Environnement Commisariats des îles	2017	Centre Océanographique du CNDRS, UDC, DGEF, INRAPE, Dir Insulaires, ONGs	National, international	Rapport sur le suivi des paramètres océanographiques	Les grande zones de pêche et la frange côtière habitée

	Type	Echéancier			Maître (s) d'œuvre	Fin	Partenaires	Financement	Indicateurs	Lieu
		CT	MT	LT						
B6-6: Mettre en oeuvre la loi forestière en tenant compte des droits coutumiers d'usage,	PU				Mini-Environnement Commisariats des îles Mini-intérieur	Pour toujours	DGEF,BNSAE, Dir Insulaires, communautés, les femmes, ONGs, Mairies, les jeunes	National, international	Textes d'application de la loi,rapports sur les infractions	Territoire national
But stratégique C : Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique										
Objectif stratégique C1: D'ici à 2030, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, protégées représentatives du patrimoine national de biodiversité sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées										
Actions ou objectifs opérationnels										
C1-1: Créer de nouvelles aires protégées dans les écosystèmes fragiles et à biodiversité élevée et sensible		x			Mini-Environnement Commisariats des îles Mini-intérieur	2020	DGEF+UDC+CNDRS, DNSAE, Dir Insulaires, communautés locales, ONGs, secteur privé, société civile, , Mairies	International	% des superficies terrestres, d'eaux intérieures et % des zones marines et côtières protégées	Banc vailloux, Le Karthala, le Ntringui, Forêt humide de Mohéli, Moya, Hatsongoma, Ngnubadju ,l'île aux Tortues, Zone du Coelacanthé, Ilôt de la Selle etc....
C1-2: poursuivre et accélérer la mise en réseau des AP					Mini-Environnement Commisariat des îles	2020	Coopération, DGEF, Dir insulaires, ONGs, communautés locales, UDC, CNDRS, Mairies	international	Nombre d'aires protégées mis en réseau	Mohéli, Anjouan e Grande Comore
C1-3: Transférer des actions de conservation et de gestion de la biodiversité à des ONGs, et des privés, etc....					Mini-Environnement Commisariat des îles	2020	DGEF Directions des îles,, communautés locales, UDC, CNDRS, société civile, les femmes, les jeunes, le secteur privé, les ONGs	International international	Nombre d'action de conservation de la biodiversité gérées par le secteur privé et des ONGs	Territoire national

	Type	Echéancier			Maître (s) d'œuvre	Fin	Partenaires	Financement	Indicateurs	Lieu
		CT	MT	LT						
C1-4: Inventorier les écosystèmes dégradés et les espèces disparues,			x		Mini-Environnement Commisariat des îles	2020	DGEF, UDC, ONGs, Directions de l'environnement des îles, coopération Communautés, Directions des îles,	international		Zones forestières, zones humides intérieure et zones côtières et marines
Objectif stratégique C2: D'ici à 2030, les écosystèmes dégradés seront restaurés et au moins 50% des espèces disparues seront rétablies et maintenues à un niveau de conservation durable, à long terme .										
Action										
C2-2: Elaborer et exécuter des programmes de restauration des écosystèmes dégradés et des espèces disparues par des mesures insitu		x			Mini-Environnement Commisariat des îles	2020	DGEF, DNSAE, UDC, CNDRS, les Mairies, les ONG, les Communautés, les femmes, les jeunes Coopération, Directions des îles,	, International	Nbre d'écosystèmes restaurés et d'espèces rétablies	Les mangroves de, Mtakoudja, Iconi Domoni ,Hahaya, et plages du Nord et du sud de Gde Comore (15), de l'Ouest d'Anjouan (10) et le sud de Mohéli (25),
C2-3: Elaborer et mettre en oeuvre un programme de restauration du potentiel écologique des sources et cours d'eau		x		X	Mini-Environnement Commisariat des îles	2021	DGEF, CNDRS, UDC, Di des îles+ coopération	Les Mairies, les ONG, les Communautés Institutions régionale interna	Nbre de sources ou cours d'eau, réhabilités et protégés	Gnombéni- Tatinga, Lac salé, Djoézi Miringoni, Ajoho Gege, Trondoni Dzialaoutsounga
C2-4: Mettre en place un observatoire de la biodiversité				X	Mini-Environnement+Mini-Education Commisariat des îles		DGEF,UDC+CNDRS, Dir des îles, secteur privé+ Coopération	international	Suivi permanent de l'état de la biodiversité	Mini-environnement
Objectif stratégique C3: D'ici à 2030, un programme de valorisation de la diversité génétique des espèces végétales et animales sera élaboré et mis en oeuvre.										
Actions ou objectifs opérationnels										

	Type	Echéancier			Maître (s) d'œuvre	Fin	Partenaires	Financement	Indicateurs	Lieu
		CT	MT	LT						
C3-1 : Réaliser un inventaire des espèces vivrières, fruitières (points chauds de l'agro-biodiversité génétique) et animales menacées pour une conservation in situ,			X		Mini-Environnement Commisariat des îles	2017	DNSAE, INRAPE, DGEF, Dir Îles communautés , ONGs, société civile	National et international	Nombre d'espèces recensées et conservées	Territoire national
C3-2 : Mettre en oeuvre des dispositifs participatifs de sélection végétale.				x	Mini-Environnement Commisariat des îles	2025	DNSAE, INRAPE, DGEF, Dir Îles, communautés, ONGs, société civile		Nombre de variétés nouvelles créées	Territoire national
C3-3 : Soutenir les systèmes d'élevage, basés sur des pratiques traditionnelles et des savoir-faire spécifiques liés aux races locales et à leur usage.			x		Mini-Environnement Commisariat des îles	2020	DNSAE, INRAPE, Îles, communautés, ONGs, société civile	National et international	Nombre d'espèces de race locale sous élevage traditionnel	Territoire national
C3-4 : Actualiser la liste des espèces médicinales et aromatiques C3-5 : Représenter les espèces dans une brochure avec le nom local le nom scientifique, et diffuser à travers une revue spécialisée			X		Mini-Environnement-Mini- Finance, Mini-Education Commisariat des îles, Mini-Environnement-Mini- Finance, Mini-Education-Mini- information Commisariat des îles,	2020 2020	UDC, Dir Industrie, CNDRS, secteur privé, Dir îles, ONGs, communautés UDC, Dir Industrie, CNDRS, secteur privé, Dir îles, ONGs, la presse	National et international National	Liste actualisée et complétée des espèces médicinales et aromatiques Brochure produite et diffusée	Tout le territoire national Territoire national

	Type	Echéancier			Maître (s) d'œuvre	Fin	Partenaires	Financement	Indicateurs	Lieu
		CT	MT	LT						
C3-6: Passer des contrats avec une firme pour une étude des domaines d'application bio-industriels, et de rentabilité économique,			x		Mini-Environnement-Mini-Finance,Mini-Education		UDC, Dir Industrie, CNDRS, secteur privé, Dir îles, Chambre de commerce	National	Signature du contrat	Territoire national
Objectif stratégique C4 : D'ici à 2030, la pollution sera ramenée à un niveau qui n'a pas d'effets néfastes sur les composantes et le fonctionnement des écosystèmes										
Actions ou objectifs opérationnels										
C4-1: Mettre en place un système efficace de gestion des déchets solides	PU				Mini-Environnement-Mini-santé, commissariats des îles	2015	DGEF, DNASA, Dir îles,Mairies,ONGs, collectivités	National et international	Quantité de déchets traitée	Grandes agglomération
C4-2: Mettre en place un dispositif de gestion des déchets chimiques,		x			Mini-Environnement-Mini-santé, commissariats des îles	2016	DGEF, DNASA, Dir îles,Mairies,ONGs,	National et international	Quantité de déchets chimiques éliminée	Hôpitaux, garages auto, centrales électriques
But stratégique D : Renforcer les avantages tirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes										
Objectif stratégique										
D1 : D'ici à 2030, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris la restauration d'au moins 15 % des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification										
Actions ou objectifs opérationnels										
D1-1: Développer un programme de mise en oeuvre du mécanisme REDD+ en assurant la bonne gouvernance et le respect des droits coutumiers sur les ressources		x			Mini-Environnement-Mini-Finance, commissariats des îles	2015	DGEF, DNSAE, Dir îles ONGs , collectivités, secteur privé+commune	international	Projets REDD+mis en oeuvre	Territoire national

	Type	Echéancier			Maître (s) d'œuvre	Fin	Partenaires	Financement	Indicateurs	Lieu
		CT	MT	LT						
D1-2: Explorer les possibilités d'exploitation du MDP à travers les terrains volcaniques nus,		x			Mini-Environnement-Mini-Finance, commissariats des îles	2015	DGEF, DNSAE, ONGs , collectivités, secteur privé+ communes+ Dir îles	international	Documents de projets MDP, mis en œuvre	Territoire national
D1-3: Renforcer l'agroforesterie.		x			Mini-Environnement-Mini-	2015	DGEF, DNSAE, ONGs , collectivités, secteur privé+ communes+ Dir îles	international	Nombre d'ha sous agroforesterie	zones à fort potentiel agricole
D1-4: Créer des espaces verts et des aires de repos à haute valeur touristique		X			Mini-Environnement+commissariats des îles+communes	2016	DGEF+ ONGs+ DG tourisme,Collectivités, secteur privé+Communes+ Dir îles	National et international		Karhala+Belvédère
D1-5: Créer des infrastructures de plongée sous-marine		X			MiniEnvironnement+commissariats des îles+communes	2016	DGEF+ ONGs+ DG tourisme, Collectivités, secteur privé+Communes+Dir îles	National et international	Centres de plongée créés	Itsandra, Galwa
D1-6: Réaliser des images sous-marines pour accroître l'attrait touristique et la sensibilisation		X			MiniEnvironnement+Mini-tourisme+commissariats des îles+communes	2016	DGEF, DG tourisme+ Dir îles+ secteur privé	international	Images produites et diffusées	Territoire national
Objectif stratégique D2: D'ici à 2030, le partage des avantages retirés de l'utilisation durable de la biodiversité, des ressources génétiques et du savoir médical traditionnel augmenteront les revenus des communautés locales										
Actions ou objectifs opérationnels										
D2-1: Ealaborer et appliquer une législation nationale pour la mise en oeuvre du Protocole de Nagoya		x			MiniEnvironnement+Mini- justice AUC	2015	DGEF, DG Economie, secteur privé, Dir îles, ONGs+ Mairies+Gendarmerie+Police	National et international	Texte législatif élaboré et mis en œuvre	Tourisme

	Type	Echéancier			Maître (s) d'œuvre	Fin	Partenaires	Financement	Indicateurs	Lieu
		CT	MT	LT						
D2-2: Libéraliser le secteur des espèces à intérêt économique en réglementant le secteur,			x		MiniEnvironnement+Mini- justice AUC	2020	DGEF, DG Economie, secteur privé, Dir îles, ONGs+ Mairies	national	Testes réglementaires	Territoire national
: But stratégique E : Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités										
Objectif stratégique E1: D'ici à 2015, toutes les Parties ont élaboré et adopté en tant qu'instrument de politique générale, et commencé à mettre en oeuvre une stratégie et un plan d'action nationaux efficaces, participatifs et actualisés pour la diversité biologique.										
Action										
E1-1: Adopter la stratégie et du plan d'action actualisés pour la CDB		X			MiniEnvironnement+ commissariats des îles	2015	Les institutions nationales et insulaires	International+national		Moroni
E1-2: Renforcer les cadres institutionnels national, insulaire et communal		x			MiniEnvironnement+ commissariats des îles	2020	Coopération, DGEF, UDC, CGP	international	Nombre d'institutions Renforcées en moyens et capacités techniques	
E1-3: Elaborer une stratégie spécifique pour la participation de la femme dans les processus de planification et de gestion de la biodiversité		x			MiniEnvironnement+ commissariats des îles+CGP	2016	DGEF, UDC, CNDRS+prive+ Coopération+Réseau femme et développement	National et international	Document de stratégie pour la participation de la femme dans la planification	national

	Type	Echéancier			Maître (s) d'œuvre	Fin	Partenaires	Financement	Indicateurs	Lieu
		CT	MT	LT						
E1-4: Promouvoir la participation effective des ONGs, du secteur privé, des jeunes et de la société civile dans la planification et la gestion de la biodiversité,		x			MiniEnvironnement+ commissariats des îles+CGP		DGEF, UDC, CNDRS+prive+Coopération+Réseau femme et développement	National et international	Document de partenariat entre les pouvoirs publics, le secteur privé, la société civile, les jeunes et les ONGs	national
E1-5: Mettre en oeuvre les priorités de renforcement des capacités identifiées par le projet ANCAR		x			MiniEnvironnement+ commissariats des îles+CGP	2015 – 2018	DGEF, UDC, Coopération	international	Nombre de personnes formées	national
E1-6: Soutenir les ONGs, les organisations professionnelles et de la société civile par le financement de projets		x			MiniEnvironnement+ Mini-Emploi, commissariats des îles+CGP	2016-2020	DGEF+DG Emploi,	International	Nombre de projets mis en oeuvre	Territoire national
E1-7: Appuyer les Communes à intégrer la biodiversité et les trois conventions de Rio dans leurs plans de développement local,			x		MiniEnvironnement+, commissariats des îles	2020	DGEF+CGP+Coopération	international	Nombre de communes ayant intégré les conventions de Rio dans leur plan de développement	Territoire

	Type	Echéancier			Maître (s) d'œuvre	Fin	Partenaires	Financement	Indicateurs	Lieu
		CT	MT	LT						
E1-8: Promouvoir la gestion et le contrôle des ressources forestières, côtières et marines par les communautés			x		MiniEnvironnement+, commissariats des îles	2020	DGEF +Coopération+Mairies	national	Nombre de zones forestières, côtières et marines, placées sous gestion et contrôle communautaire	Territoire national
Objectif stratégique E2 : D'ici à 2030, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés ayant un intérêt pour la biodiversité seront respectées et intégrées en respectant la législation nationale et les obligations internationales dans la mise en oeuvre de la CDB et la participation des Communautés sera effective										
Actions										
E2-1: Identifier les individus possédant les connaissances des espèces à usage médical,		x			MiniEnvironnement+, commissariats des îles	2015	DGEF+CNDRS+Dir des îles	national	Nombre de personnes identifiées	Territoire national
E2-2: Apporter un appui scientifique pour la détermination des normes d'utilisation des plantes médicinales		x			Mini-Environnement+ Mini-santé+commissariats des îles	2020	Les établissements hospitaliers, les laboratoires médicaux, UDC, OMS		Manuel sur les normes d'utilisation des produits médicaux	Territoire national
Objectif stratégique E3 : D'ici à 2030, la Commission nationale et les Commissions insulaires pour le Développement Durable sera renforcée et fonctionnelle pour la mise en oeuvre de la SNPAB										
Actions										
E3-1: Rendre opérationnelles la CNDD et les CIDD		x			Mini-Environnement+ commissariats des îles	2015	DGEF+CGP+ UDC	National et international	rapport d'activités des secrétariats pour le DD	Territoire national
Objectif stratégique E4 : D'ici à 2030 au plus tard, la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en oeuvre effective du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique aura augmenté considérablement par rapport aux niveaux actuels										
Action										

	Type	Echéancier			Maître (s) d'œuvre	Fin	Partenaires	Financement	Indicateurs	Lieu
		CT	MT	LT						
E4-1 : Inventaire et mobilisation de toutes les sources possibles de financement		x			Mini-Environnement+ Mini-Finance commissariats des îles	2015	DGEF+ +Coopération	international	Liste des sources de financement et mobilisation des ressources	Niveau international
E4-2: Créer un fonds pour la conservation de la biodiversité par une partie des revenus générés par les services écosystémiques			X		Mini-Environnement+ Mini-Finance+ Commissariats des îles	2020	DGEF+DG Budget	national	Ouverture d'un compte pour la conservation de la biodiversité	Niveau national

10. Application de la SPANB aux collectivités décentralisées par les entités insulaires à travers un processus consultatif élargi aux niveaux régional et local

La stratégie et le plan d'action seront appliqués aux différents échelons nationaux, suivant l'organisation fédérale qui régit le fonctionnement du pays. Dans ce contexte, les structures insulaires sont responsables de l'exécution, en partenariat avec les ONGs, les collectivités décentralisées et la société civile, mais aussi de la réorientation des politiques sectorielles, en concertation avec la structure nationale et toutes les parties prenantes. Le transfert d'actions de conservation aux communautés locales figure en bonne place dans la Loi de la décentralisation la création des Communes. De plus, l'émergence progressive actuelle d'un tissu associatif, en faveur de la protection de l'environnement, représente une formidable opportunité pour partager la conservation de la biodiversité avec ces partenaires potentiels, comme avec d'autres entités (secteur privé, groupements socio-professionnels, experts indépendants...). Dans cette perspective, un appui sera également nécessaire aux Communes, aux associations et à toutes les parties prenantes, pour intégrer la biodiversité dans les stratégies et plans de développement dans les plans locaux.

11. Intégration sectorielle, y compris dans le développement, la réduction de la pauvreté et les changements climatiques à travers des consultations sectorielles

La Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SCRPA) a été élaborée sur la base d'un processus consultatif de l'ensemble des responsables sectoriels, des ONGs et de la société civile, ainsi que les OMD et la Stratégie de Croissance Accélérée (SCAD2D), sous l'autorité du Commissariat Général au Plan. Ces documents comportent chacun, un volet "intégration de la durabilité environnementale". Ces documents font l'objet d'une évaluation régulière et d'une revue qui prend systématiquement en compte le volet environnement dans la planification, à travers des consultations sectorielles. L'élaboration prochaine des OMD post-2015 et des Objectifs de Développement Durable, la même démarche participative sera mise en œuvre pour renforcer l'intégration des Conventions de Rio et d'autres relatives à la protection du patrimoine de biodiversité. Cette intégration sera améliorée par les outils méthodologiques, acquis grâce aux ateliers organisés par les partenaires bi et multilatéraux en faveur des responsables sectoriels. Le pays a déjà initié le processus de préparation du plan national d'adaptation aux changements climatiques. L'élaboration d'une politique, d'une stratégie et d'un plan d'action sur les changements climatiques est également en cours dans le cadre de la coopération régionale. Déjà, des projets sur

l'adaptation de l'agriculture et l'eau aux changements climatiques et d'autres sur l'accroissement de la résilience aux changements climatiques, la reconstitution des forêts, des bassins versants et la réduction de la pauvreté sont en cours, à travers une démarche participative plus large.

12. Plan de développement des capacités pour la mise en oeuvre de la SPANB

L'absence ou l'insuffisance des capacités et humaines se présente comme un des obstacles majeurs de la mise en oeuvre du Plan Stratégique. C'est dans ce contexte que les besoins dans les différents domaines de la biodiversité ont été identifiés pour chaque objectif opérationnel. Ces besoins sont présentés dans le tableau suivant.

Objectifs stratégiques	Besoins en renforcement des capacités	Besoins technologiques	Niveau	Indicateurs de performance	Budget en USD
BUT STRATEGIQUE E : renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités					
Objectif stratégique E1: D'ici à 2015, toutes les Parties ont élaboré et adopté en tant qu'instrument de politique générale, et commencé à mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action nationaux efficaces, participatifs et actualisés pour la diversité biologique					
E1-1: Adopter la stratégie et du plan d'action actualisés pour la CDB	Informier et former les grands groupes de développement surtout les décideurs et le secteur privé sur les opportunités de développement qu'offre la mise en oeuvre de la Convention sur la biodiversité, du protocole de Cartagena et du protocole de Nagoya	-Médias audio visuels -Projection grand écran -Site internet -Vidéoconférence	Niveau individuel	-Nombre d'ateliers/réunions d'information et de sensibilisation réalisés -Nombre de personnes formées	300 000
E1-2: Renforcer les cadres institutionnels national, insulaire et communal	Mettre en place un système de suivi évaluation et de gestion de l'information et des connaissances liés à la gestion et conservation de la biodiversité	-Logiciels (SIG, etc.) -Plateforme en ligne		Un système de suivi évaluation et de gestion de l'information et des connaissances mise en place et actualisé	160 000
	Mettre en place un mécanisme interinstitutionnel d'harmonisation et de coordination des programmes		Niveau	Un mécanisme interinstitutionnel d'harmonisation et de coordination mis	100 000

	relatifs à la biodiversité et à environnement		institutionnel	en en place et interactif	
	Appuyer en ressources humaines, et renforcer les capacités techniques et financiers de la DGEF et des Directions régionales de l'environnement	Bases de données locales (CHM locaux) Moyens logistiques		Moyens humains ; financiers et techniques disponibles Nombre de personnes formées Moyens logistiques et financiers disponibles	500 000
	Former les responsables et les cadres des structures décentralisées à la maîtrise des outils de gestion intégrée et participative de la biodiversité	-Formation en ligne Organisation de conférences, ateliers, colloques, séminaires -Vidéoconférence	Niveau individuel	-Nombre d'ateliers réalisés -Nombre de personnes formées -Nombre d'outils de gestion adoptés et opérationnels	900 000
Objectif stratégique E4: D'ici à 2030 au plus tard, la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique aura augmenté considérablement par rapport aux niveaux actuels					
E4-1 : Inventaire et mobilisation de toutes les sources possibles de financement	Information des responsables des institutions compétentes sur les opportunités qu'offrent la CDB et mise à disposition d'une expertise technique pour la mobilisation des ressources	-Ateliers, séminaires, conférences-débats -Vidéoconférence	Niveau individuel	-Nombre de personnes sensibilisées et formées -Nombre d'ateliers et de réunions réalisés Stratégie de mobilisation de ressources élaborée	25 000
	Créer un comité pour la mobilisation des ressources financières au sein du MPEEIA	-Plateforme en ligne	Niveau institutionnel	Un comité crée et opérationnel	25 000
BUT STRATEGIQUE A : Réduire les causes profondes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans les secteurs productifs					
Objectif stratégique A1 D'ici à 2030, les individus sont conscients de l'importance de la biodiversité et possèdent des connaissances suffisantes sur les conséquences de l'action humaine sur les espèces, la diversité génétique et les services éco systémiques					

A1-1 : Elaborer et mettre en œuvre, des programmes de sensibilisation, d'information et d'éducation sur l'importance de la biodiversité	Former des spécialistes dans les domaines de la communication, du droit et de l'économie de l'environnement sur les causes et les conséquences de la perte de biodiversité	-Equipements pour formations -outils de formation en ligne, - Plateforme en ligne Ateliers,séminaires,		Nombre de gens formés	200 000
	Former les enseignants et introduire des modules sur l'importance de la biodiversité dans le cursus scolaire	-Outils informatiques ; Elaboration de manuels didactiques Matériel de production	Niveau individuel	-Nombre d'enseignants formés -Nombre de modules intégrés dans le cursus scolaire	500 000
	Formation de taxonomistes spécialisés dans les différentes branches de la biodiversité	-Matériels de reproduction -vidéoconférence		Nombre de taxonomistes formés	300 000
	Former et informer les populations locales sur les techniques et pratiques durables de la biodiversité (en agriculture, foresterie...)	Defense et restauration des sols (Drs), Agro_-foresterie, aménagement de parcelles, agriculture de conservation, technique de coupe de bois et carbonisation.		-Nombre d'ateliers de formation réalisés -Nombre de personnes formées par catégorie	150 000
	Sensibiliser davantage les médias sur l'importance et les avantages de la biodiversité	Reunions, ateliers		Nombres de réunions/ateliers réalisés Nombre de média sensibilisé	20 000
A1-5 : Identifier et développer des emplois verts	Réaliser une étude sur le développement des emplois verts	-Documents techniques	Niveau systémique	Liste des emplois verts identifiés	50 000
	Former davantage les agriculteurs sur les techniques de fabrication et d'utilisation du compost	-Technique de transformation des déchets organiques (Compostage)		Nombres d'agriculteurs et de femmes formés Nombre d'ateliers réalisés	25 000
Objectif stratégiqueA3: D'ici à 2030, le cadre juridique sera amélioré et appliqué pour accroître l'efficacité des actions de conservation et limiter l'introduction et l'expansion des espèces exotiques envahissantes					
A3-1:Actualiser et appliquer les textes réglementaires	Elaborer et appliquer des lois ou décrets régissant la	Collecte de la documentation dans le		Nombre de lois et /ou décrets élaborés	60 000

sur la biodiversité	gestion et l'exploitation de la biodiversité	secteur	Niveau systémique	et appliqués	
	Instaurer un processus de révision du cadre juridique d'une manière régulière	création d'une base de données des textes réglementaires sur la biodiversité		-Nombre de textes révisés	40 000
	Elaborer et adopter une politique et une législation nationale sur l'accès et le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques,			-Une politique et une législation sont élaborées et validées par toutes les parties prenantes -Nombre de lois et ou décrets élaborés et appliqués	25 000
	Elaborer, promulguer et vulgariser une loi sur les Espèces exotiques envahissantes et leur mouvement transfrontalier	Base de données sur les espèces envahissantes		Une loi sur les espèces exotiques et envahissantes est promulguée et vulgarisée	30 000
	Doter et former les agents frontaliers (douane et aéroport) en matière de contrôle des mouvements des espèces sauvages	Formation en ligne Ateliers et séminaires Médias audio visuels		-Nombre d'agents formés -Nombre d'équipement fournis	25 000
	Former des juristes sur le droit de l'Environnement	Formation en ligne Ateliers et séminaires Médias audio visuels		-Nombre de juristes formés	30 000
	Appui financier à la mise en œuvre de la loi phytosanitaire				10 000
	-Appui financier pour l'élaboration d'une loi sur la biosécurité				15 000
A3-2: Diffuser et vulgariser la législation pour une meilleure compréhension	Créer une plateforme en ligne pour diffuser les dispositions réglementaires élaborées et adoptés en matière de biodiversité	Radios Télévisions	Niveau systémique	Une plateforme créée et accessible à tous	60 000
	Sensibiliser la population surtout les plus vulnérables sur l'importance d'adopter le cadre juridique en matière	-Médias audio visuels	Niveau individuel	Nombre de personnes sensibilisées	40 000

	de biodiversité	-Projection grand écran -Vidéo projecteurs -Matériels de reproduction		Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées	
A3-4 : Identifier les espèces invasives, et une stratégie de formation et de prévention	Réaliser des études sur les espèces envahissantes présentes aux Comores	-Matériaux pour les études sur le terrain (GPS, jumelles, etc.)	Niveau systémique	Nombre d'espèces identifiées	100 000
	Elaborer une stratégie de gestion intégrée des espèces envahissantes (aquatiques et terrestres)			Une stratégie de gestion intégrée des espèces invasives élaborée et diffusée	30 000
	Sensibiliser la population sur les espèces invasives et l'importance d'une meilleure gestion	-Ateliers, séminaires, conférences-débats -Médias audio visuels Outils informatiques ;	Niveau individuel	-Nombres de personnes sensibilisées par catégorie	30 000
Objectif stratégique A4 : D'ici à 2030 au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et incorporés dans le budget national avec les dépenses et les revenus éventuellement					
A4-1 : Etudier et déterminer la valeur économique de la biodiversité et son rôle dans la richesse nationale et la réduction de la Pauvreté	-Formation des économistes sur les valeurs monétaires de la biodiversité	-Formation en ligne -Médias audio visuels -Projection grand écran	Niveau individuel	Nombre de personnes formées Nombre d'ateliers/réunions réalisés -Expertise internationale mobilisée	200 000
	Mise à disposition d'une expertise internationale				300 000
	Inventorier et diffuser les écosystèmes dégradés ainsi que les différentes espèces disparues afin d'estimer leur valeur économique	-Outils méthodologiques des inventaire	Niveau systémique	Nombre d'inventaires d'écosystèmes dégradés et d'espèces disparues réalisés et diffusés	400 000

BUT STRATEGIQUE B : réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable					
Objectif stratégique B1: D'ici à 2020, l'accès à la terre pour au moins 80% des agriculteurs en situation de métayage est sécurisé et la pression de pêche côtière est réduite d'au moins 50%					
	Réaliser une cartographie de terres agricoles existantes et immatriculés au niveau national	Outils informatiques -Moyens de déplacement Photographies aériennes	Niveau systémique	Une cartographie disponible et diffusée	400 000
B1-2 : Elaborer des textes réglementaires relatifs à la location des terres agricoles	Appuyer techniquement les juristes pour l'élaboration des textes réglementaires relatifs à la location des terres agricoles		Niveau systémique	-Nombre de textes réglementaires élaborés et promulgués	30 000
	Vulgariser les textes réglementaires surtout auprès des villages et des agriculteurs pour une meilleure compréhension et application	-média audio-visuels; Ateliers d'informations -Matériaux de reproduction		Nombre de textes vulgarisés	20 000
B1-3 : Mettre en place une autorité de régulation foncière	Renforcer les capacités financières et humaines pour la mise en place d'une structure relative à la gestion foncière		Niveau institutionnel	Une structure de gestion foncière est créée et opérationnelle	30 000
Objectif stratégique B3:D'ici à 2020, l'utilisation des combustibles ligneux comme source d'énergie sera réduite, au moins de moitié.					
B3-1 : Développer les énergies renouvelables (solaires, hydroélectricité, géothermie,)	Sensibiliser davantage les populations surtout les plus vulnérables sur les énergies renouvelables	-Ateliers, séminaires, conférences -médias audio-visuels	Niveau individuel	Nombre de campagnes de sensibilisation menées	50 000
	Réaliser des études de faisabilité sur l'hydroélectricité	Exploitation du potentiel hydroélectrique d'Anjouan	Niveau systémique	Nombre d'études de faisabilité réalisées	13 500 000
	Appuyer l'exploitation de l'énergie géothermique	Centrales hydroélectriques Aménagement des sites	Niveau institutionnel	Le MPEEIA est doté de moyens humains, techniques et financiers suffisants pour mettre en place la géothermie	

B3-2 : Promouvoir la valorisation énergétique des déchets végétaux et animaux (biogaz)	Etudier et exploiter le potentiel de biogaz	-Digesteurs -Cuisinières	Niveau systémique	Nombre d'études réalisées et diffusées	12 000
Objectif stratégique B4: D'ici à 2030, la gestion des espèces floristiques et faunistiques endémiques menacées est améliorée considérablement					
B4-1 : Recenser les espèces endémiques en voie de disparition et élaborer un manuel de diffusion de ces espèces	Doter la DGEF en moyen technique et financier pour élaborer un manuel sur ces espèces		Niveau institutionnel	Nombre d'outils et d'équipements fournis Montant alloué à l'élaboration du manuel	25 000
	Imprimer et diffuser le manuel auprès des grands groupes de développement (jeunes, femmes, agriculteurs, etc.)	-Outils informatiques ; -média audio-visuels; -Matériaux de reproduction		Nombre de manuel multipliés et distribués par catégorie	15 000
	Mettre en place une plateforme en ligne et actualiser régulièrement une large diffusion des connaissances sur les espèces endémiques des Comores			Plateforme créée et accessible à tous	20 000
	Instaurer un système d'inventaire régulier sur les espèces endémiques disparues et existantes et ceux en voie de disparition	- Logiciel pour création d'une base de données accessible à tous -Plateforme en ligne		Nombre d'inventaires réalisés et validés	20 000
Objectif stratégique B6 : D'ici à 2030, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique					
B6-4 : Développer l'aquaculture pour réduire la pression sur les espèces démersales	Former les techniciens sur l'aquaculture	Manuel de formation	Niveau individuel	Nombre de personnes formées	30 000
	Sensibiliser et former les pêcheurs sur les techniques de l'aquaculture	Outils méthodologiques et logistiques Médias audio visuels		Nombre pêcheurs sensibilisés et formés	20 000
	Doter la direction de la pêche ainsi que certains groupes de pêcheurs de moyens techniques pour développer		Niveau	-Nombre d'équipements fournis -Nombre de projet d'aquaculture mis	60 000

	l'aquaculture en préservant le germoplasme halieutique		systémique	en œuvre	
	Renforcer et/ou créer des comités de gestion des pêcheries			Nombre de comités de gestion fonctionnel	15 000
B6-6 : Mettre en œuvre la loi forestière en tenant compte des droits coutumiers d'usage	Elaborer, promulguer et appliquer une loi sur la protection des connaissances traditionnelles associées aux ressources biologiques	-média audio-visuels; -Matériels de reproduction	Niveau systémique	Une loi sur la protection des connaissances traditionnelles associées aux ressources biologiques élaborée et promulguée	30 000
	Former les acteurs concernés pour appliquer la loi forestière	-Formation en ligne -Outils informatiques ; -média audio-visuels; -Matériels de reproduction	Niveau individuel	Nombre de personnes formées	50 000
BUT STRATEGIQUE C : améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique					
Objectif stratégique C1: D'ici à 2030, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, protégées représentatives du patrimoine national de biodiversité sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées					
C1-2 : poursuivre et accélérer la mise en réseau des aires protégées (AP)	Former des spécialistes en aménagement et gestion des aires protégées	Médias audio visuels Ateliers, séminaires	Niveau individuel	Nombre de spécialiste formé	4 746 000
	Doter le MPEEIA de moyens financiers suffisants pour opérationnaliser les AP		Niveau institutionnel	Fonds alloués	
	Appliquer les textes législatifs relatifs aux AP			Nombre d'AP opérationnalisés	
	Elaborer sur une base participative et appliquer des plans d'aménagement et de gestion de toutes les AP			Nombre de textes appliqués	
				Plan d'aménagement disponible	

Objectif stratégiqueC3: D'ici à 2030, un programme de valorisation de la diversité génétique des espèces végétales et animales sera élaboré et mis en œuvre

C3-4 : Actualiser la liste des espèces médicinales et aromatiques	identifier les détenteurs de connaissances traditionnelles et les instituts de recherche en médecine traditionnelle	- Logiciel pour création d'une base de données accessible à tous	Niveau systémique	Nombre de détenteurs inventoriés	50 000
	Actualiser l'inventaire sur les plantes médicinales et aromatiques et Etude de leurs applications thérapeutiques	-Logiciel pour création d'une base de données accessible à tous -Outils informatiques -		Nombre d'instituts de recherche en médecine traditionnelles identifiés	25 000
C3-5 : Représenter les espèces médicinales dans une brochure avec le nom local le nom scientifique et diffuser à travers une revue spécialisée	Doter les institutions telles que l'UDC et le MPEEIA d'outils et de moyens financiers suffisantes pour élaboration d'un guide		Niveau institutionnel	Fonds alloué	50 000
	Diffuser le guide à grande échelle	-Médias audio visuels -Plateforme en ligne -Matériels de reproduction		Moyens techniques fournis	10 000
				-Nombre de guides imprimés et diffusés -Une plateforme en ligne créée pour le partage du guide	

Objectif stratégiqueC4 : D'ici à 2030, la pollution sera ramenée à un niveau qui n'a pas d'effets néfastes sur les composantes et le fonctionnement des écosystèmes

C4-1 : Mettre en place un système efficace de gestion des déchets solides et chimique	Créer un service chargé de la pollution avec des ressources humaines et techniques appropriés		Niveau institutionnel	Un service de pollution crée	500 000
	Doter le MPEEIA ainsi que les collectivités concernées, de moyens humains, techniques et financiers pour mettre en place une décharge contrôlée			-Nombre de personnes recrutés -Nombre d'équipements fournis -Une décharge contrôlée créée et opérationnelle	
	Elaborer et appliquer les textes règlementaires sur la	Outils méthodologiques et logistiques		Nombres de textes élaborées et	

	gestion des déchets		Niveau systémique	appliquer	
	Mettre en œuvre le plan national sur la gestion des produits chimiques SAICM			Le plan de mise en œuvre SAICM mis en œuvre	
	Réaliser et diffuser des études sur la gestion des déchets solides et chimiques	-Incubateurs en ligne -Outils logistiques -Outils informatiques -plateforme en ligne -médias audio-visuels		Nombre des études réalisées et diffusées	
	Sensibiliser la population surtout les plus vulnérables sur une meilleure gestion des déchets	Médias audio visuels Formation en ligne Projection grand écran	Niveau individuel	Nombre de personnes sensibilisées par catégorie	

BUT STRATEGIQUE D :renforcer les avantages tires pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes

Objectif stratégique D1 : D'ici à 2030, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris la restauration d'au moins 15 % des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification

D1-1 : Développer un programme de mise en œuvre du mécanisme REDD+ en assurant la bonne gouvernance et le respect des droits coutumiers sur les ressources	Doter et former le personnel de la DGEF sur les méthodes de surveillance des boisements artificiels	Formation en ligne Outils logistiques	Niveau individuel	Nombre d'agents recrutés et formés	75 000
	Former les acteurs concernés en conception de projets	Vidéoconférence Médias audio-visuels		Nombre de personnes formées	100 000
	Elaborer des principes, critères et indicateurs de gestion durable desForêts	Incubateurs en ligne	Niveau	Nombre d'indicateurs proposés et adoptés	30 000
	Elaborer un cadre de programmation des activités de reboisements			Cadre élaboré et mise en œuvre	50 000
	Instaurer un système régulier de suivi des émissions	Outils logistiques pour la collecte,		Nombre d'inventaires réalisés	25 000

	des GES	traitement et diffusion Site internet pour partage et diffusion des résultats	systemique		
	vulgariser la construction des fours améliorés	Médias audio visuels		Nombre de d'émissions produites	50 000
Objectif stratégique D2: D'ici à 2030, le partage des avantages retirés de l'utilisation durable de la biodiversité, des ressources génétiques et du savoir médical traditionnel augmenteront les revenus des communautés locales					
D2-1: Elaborer et appliquer une législation nationale pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya	Informier et former les juristes du MPEEIA sur le protocole de Nagoya	Vidéoconférence Projection grand écran Médias audio-visuel Outils logistiques Formation en ligne Matériaux de reproduction	Niveau individuel	-Nombre de réunions/ateliers réalisés -Nombre de juristes formés au MPEEIA	300 000
	Doter les juristes du MPEEIA des outils adéquats pour élaborer les textes réglementaires pour la mise en œuvre du protocole	Outils informatiques	Niveau institutionnel	Nombre d'outils adoptés	50 000
Total					25 553 000

13. Stratégie de communication et de sensibilisation pour la SPANB

Le déclin de la diversité biologique se poursuit à un rythme plus rapide que celui de l'évolution naturelle. L'objectif de stopper sa déperdition avant 2010 n'a pas été atteint. La mobilisation insuffisante de tous les acteurs locaux y compris les décideurs, en faveur de la conservation de la biodiversité en est, sans doute, une des causes. Une amélioration de la compréhension de l'intérêt de la biodiversité pour la vie et des conséquences de sa disparition, devrait déclencher un élan de soutien et une plus grande responsabilité de la population, en particulier des décideurs, en faveur du nouveau Plan Stratégique 2011-2020. Dans cet esprit, une stratégie de communication autour des trois axes suivants est proposée :

Axe 1 : Sensibiliser les acteurs en faveur de la biodiversité afin de susciter leur adhésion à la SPANB Comorienne.

Il s'agira de motiver les décideurs, la société civile, le secteur privé, le secteur académique, les medias et les partenaires techniques et financière à agir en faveur de la biodiversité comorienne en adoptant la SPANB. Il conviendra de :

- a. Mettre en évidence la valeur de la biodiversité et son importance pour le bien être humain,
- b. Faire le lien entre la SPANB et les objectifs de développement économique nationaux,
- c. Mettre en évidence la contribution de la Biodiversité dans le développement culturel.
- d. Soutenir l'établissement de partenariats entre les acteurs étatiques et non-étatiques

Axe 2 : Renforcer les capacités et l'implication de tous les acteurs dans la prise de décision, la gestion et le partage équitable des retombées de la conservation: il s'agira de Renforcer les capacités des acteurs pour les impliquer d'avantage dans la mise en œuvre en les dotant de compétences favorables pour le développement d'actions alignés sur la SPANB comorienne.

Axe 3 Développer la recherche scientifique sur les applications de la biodiversité dans le domaine de la biotechnologie, capitaliser et valoriser les résultats de mise en œuvre de la SPANB :

il s'agira de créer un cadre opérationnel pour la circulation de l'information afin de vulgariser et valoriser les résultats. Concrètement il s'agira de :

- a. Créer et opérationnaliser un système d'information,
- b. Mettre en place un système de vulgarisation et de valorisation des résultats de mise en œuvre au niveau national et international

Les moyens de communication préconisés pour la mise en œuvre de cette stratégie sont présentés dans le tableau suivant :

Approches de communications préconisées	Outils et Canaux de communication
Communication électronique	<ul style="list-style-type: none"> - Un site Web - Centres d'échange : CHM ; BCH - courrier électronique - Réseautage social : Facebook
Matériel informatif	<ul style="list-style-type: none"> - Dépliants, - Panneaux d'affichages, - Banderoles, - articles et communiqués de presses
Communication audio-visuels	<ul style="list-style-type: none"> - expositions de photo/ poster - spots télévisés - Films/documentaires - Emissions - Théâtre/Chants - Conférences de presses
Rapportage	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités annuels sur la mise en œuvre de la SPANB - Procès Verbaux des réunions/ ateliers - Rapport des séminaires/colloques
Autres	<ul style="list-style-type: none"> - Séminaire/ colloques, - Ateliers/réunion de groupes - Journées événementielles - Messes religieuses,

14. Plan de mobilisation des ressources pour la mise en oeuvre de la SPANB

Dans les pays les plus pauvres et vulnérables, en particulier, il existe des liens très étroits entre la biodiversité, les écosystèmes, la santé et le bien-être de la population. Ces liens doivent être mis en évidence pour les autorités, les communautés locales et les acteurs financiers. Malgré l'absence d'études complètes de la valeur économique de tous les services offerts par la diversité biologique, les avantages économiques du seul secteur primaire des Comores représentent USD 209 millions, soit environ 41% de la richesse nationale, 90% des recettes d'exportation, près de 80% des emplois et 50% des produits alimentaires. L'exploitation des synergies entre les objectifs du Plan Stratégique et les objectifs nationaux de développement durable permet aussi, de forger des arguments solides pour un soutien et un engagement politiques, en faveur d'un plan réaliste de mobilisation de ressources financières, pour la conservation de la biodiversité. Cependant, l'expérience du fonds de gestion de l'environnement (FGE), créé en 1994 et la tentative de création d'un fonds fiduciaire pour la biodiversité en 2002, suggèrent une nouvelle approche par étapes:

14.1 Création de conditions favorables par:

- (i) la sensibilisation du grand public à l'importance de la biodiversité,(ii) le renforcement de la bonne gouvernance et l'état de droit, (iii) la promotion de la participation, la plus large possible, aux processus de prise de décisions et le renforcement de la coordination intersectorielle.

14.2 Recherche des conditions d'efficacité, à travers:

(i) la construction et le renforcement des compétences scientifiques et techniques, (ii) l'évaluation de l'importance sociale et économique de la biodiversité et l'intégration de ses effets positifs dans la comptabilité nationale, afin de mettre en place une fiscalité appropriée, (iii) évaluer le rapport coût-efficacité des politiques et pratiques existantes, pour internaliser les coûts et avantages de la biodiversité, dans la prise de décision économique, (iv) disposer de professionnels de l'investissement de la levée de fonds, et de la gestion financière et (v) développer des capacités à créer des partenariats avec les structures gouvernementales clés, les populations locales, les élus, les ministères des finances, de l'aménagement du territoire, des transports et du tourisme, de l'agriculture et les bailleurs multilatéraux et bilatéraux,

14.3 la confiance et la transparence par:

(i) la création d'un fonds pour la biodiversité (biofonds), plutôt qu'une institution publique, comme le (FGE), sous tutelle d'un conseil d'administration, avec des contrats d'investissement et des termes de référence clairs et précis, entre les acteurs financiers et les récipiendaires, (ii) démontrer l'efficacité du fonds, ses performances de gestion des actifs et des financements de projets par des audits et contrôles externes, en vue d'assurer l'intégrité et la transparence du fonds et sa légitimité, auprès des bailleurs, (iii) garantir la stabilité institutionnelle pour la continuité nécessaire à la consolidation et au renforcement des activités d'un projet, arrivé à son terme, et (iv) un appui actif de toutes les parties prenantes, telles que le conseil d'administration du fonds, le gouvernement et les ministères concernés et des populations bénéficiaires (v) avoir une vision claire, un plan stratégique solide, avec des objectifs fondés sur des priorités, des budgets et des besoins précis, (vi) tenir compte des interactions entre biodiversité, sécurité alimentaire, croissance économique et réduction de la pauvreté, (vii) déterminer des indicateurs de biodiversité, afin de donner aux investisseurs, des informations dépassant le domaine financier (viii) aligner les activités des partenaires au développement, sur les objectifs nationaux, (ix) évaluer les besoins de financement, en faveur de la biodiversité, (ix) conduire une étude approfondie permettant de mettre en évidence, la responsabilité des sociétés et des entreprises, quant au financement de la biodiversité, (x) assurer la visibilité des activités sur la biodiversité, par la communication, pour stimuler des financements conséquents, à un rythme constant et prévisible.

14.4 Identification des sources de financement

L'absence actuelle d'étude sur l'économie des écosystèmes et de la biodiversité, ne permet pas d'évaluer les besoins financiers probables pour la mise en œuvre du Plan Stratégique. Le processus de révision de la Stratégie a cependant permis, d'identifier les secteurs responsables du recul de la biodiversité et, par conséquent, les sources de financement possibles et réalistes. Le montant des recettes potentielles annuelles reste à déterminer, en raison des larges consultations et négociations à engager avec les acteurs politiques et financiers et la population. En effet, la biodiversité et les écosystèmes sont le principal moyen de subsistance de la majorité de la population locale

14.5 Sources de financement locales

Le choix des sources locales de financement, tient compte de leur faisabilité, des acteurs concernés, des conséquences socio- économiques et politiques de leur mise en œuvre, des capacités et mesures

de protection nécessaires, des réalités locales et des objectifs à atteindre. C'est dans ce contexte que la mobilisation des ressources s'appuiera sur une approche multisectorielle et multi-source, en particulier, les sources de financement internationales, y compris les financements innovants. Au niveau local, la mobilisation des ressources nécessite d'abord, (i) une révision de la politique fiscale, (ii) l'adoption de lois sur les filières d'extraction, (iii) la fixation du montant des prélèvements et leur sécurisation, (iv) la réforme des politiques non durables, la suppression des incitations négatives (exonération des engrais et pesticides). Les principales sources locales identifiées sont : (i) les carrières de sable, (ii) les sociétés de distillation des fleurs d'ylang-ylang pour dommages écologiques, (iii) les sociétés de mise en bouteille d'eau, en vue d'associer logique économique, responsabilité sociale et éco-responsabilité, (iv) les Centrales hydroélectriques pour paiement des services écosystémiques, (v) les droits d'entrée dans des aires protégées ou sites touristiques et d'amendes à partager entre les communautés et les activités de conservation de la biodiversité, (vi) une taxe carbone sur les véhicules de dix ans et plus, (vii) les Accords de pêche industrielle, (viii) impôts sur les produits artisanaux, (ix) taxe sur l'exploitation du bois d'oeuvre et la fabrication de charbon, (x) taxe écologique sur tous les grands projets nationaux (réseaux routiers ou électriques, ports, aéroports), suite à des évaluations environnementales obligatoires.

14.6 Sources de financement régionales

Les pays membres du Marché Commun d'Afrique de l'Est et Australe (COMESA) ont adopté une stratégie de gestion de l'environnement, basée sur l'arrêt de la déforestation, la dégradation des zones côtières, la perte de la biodiversité et la réduction de la pollution des sols, de l'eau et de l'air. Les pays membres de la Commission de l'Océan Indien possèdent, en coopération avec l'Union Européenne, des programmes de conservation de la biodiversité et de lutte contre les changements climatiques. Dans le cadre de la Convention de Nairobi, les Etats Parties ont un programme de préservation des milieux côtiers et marins. L'ensemble de ces initiatives représente des sources de financements potentielles pour la conservation de la biodiversité et l'amélioration des conditions de vie des populations.

14.7 Financements innovants

Il existe un intérêt de plus en plus croissant pour les programmes, liant la protection de la nature à l'amélioration de la qualité de vie des populations locales et aux OMD.

- Le mécanisme REDD+ crée de nouvelles perspectives de financement pour la biodiversité, la gestion durable des forêts, la réduction des émissions des gaz à effet de serre, et l'amélioration des stocks de carbone.
- Le partage juste et équitable des avantages résultant de l'accès aux ressources génétiques et de leur utilisation, peut renforcer l'engagement du secteur privé, vis-à-vis de la conservation,
- Le Mécanisme de développement vert pour accélérer la transition vers une économie verte,
- Les financements liés à la conversion de la dette peuvent générer des ressources pour la protection de la nature. L'assistance technique et la contribution financière d'ONGs internationales seront, à cet égard, nécessaires pour faire avancer les échanges de dettes et fournir des contreparties essentielles aux dotations.
- La mise au point de programmes d'éco-certification, ou de marchés pour la biodiversité et les services écosystémiques peuvent attirer le soutien de nouveaux acteurs pour la conservation de la biodiversité.
- Le mécanisme pour un développement Propre (MDP), peut constituer la base d'un Partenariat Nord-SUD pour le Développement Durable.

14.8 Financements bilatéraux

Les Comores entretiennent des relations de coopération avec un nombre important de pays développés qui consacrent une partie importante de l'aide publique à la conservation de la biodiversité. Cette aide peut être concentrée, prioritairement sur les incitations économiques et l'engagement du secteur privé dans les efforts de conservation. Le pays peut également prospecter la possibilité de mobiliser des financements dans le cadre de la coopération Sud – Sud et de la coopération triangulaire Sud-Nord-Sud, mais aussi avec des ONGs Internationales et des Fondations, pour une assistance technique et financière. Il existe par ailleurs, un fort intérêt pour les projets de protection de la nature en Afrique Sub-saharienne, de la part d'agences bilatérales et des donateurs particuliers

4.10 . Financements internationaux

En dehors de la Convention sur la Diversité Biologique, de nombreux financements internationaux, en faveur de la biodiversité, peuvent provenir d'autres traités, comme la Convention de Ramsar, relative aux zones humides d'importance internationale, la Convention sur le commerce

international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture pour la protection du patrimoine mondial. D'autres sources de financement sont possibles, en raison de la forte convergence entre les Objectifs de Développement Durable (ODD) et les Objectifs d'Aichi, notamment en ce qui concerne la gestion durable des ressources naturelles, la sécurité alimentaire, l'accès à l'eau et à l'assainissement, la réduction des risques et des effets des changements climatiques, la sécurité de l'emploi et des moyens de subsistance, le développement économique inclusif et la promotion de la santé et du bien-être Humain. Mais, l'enjeu de la mobilisation des ressources réside dans : (i) la capacité et la volonté du pays d'effectuer la transition vers une économie plus verte , (ii) la mise en place d'un véritable système d'apprentissage, de coopération dans le cadre d'un Réseau de fonds, pour la conservation de la biodiversité (iii) la construction et le maintien de relations solides et des partenariats durables avec les bailleurs et la population, (iv) l'amélioration de la capacité institutionnelle, à porter des projets solides, en vue de s'assurer de nouveaux flux financiers, pour l'investissement dans la biodiversité.

V. Suivi, communication, engagement institutionnel et échange

15. Renforcement des structures nationales de coordination

Le suivi de la mise en oeuvre du Plan Stratégique sera partagé entre plusieurs acteurs au premier rang desquels, la Commission nationale pour le Développement durable (CNDD) et les Commissions insulaires pour le développement durable (CIDD), déjà en place. Le Ministère en charge de l'environnement à travers la Direction Générale de l'Environnement et des Forêts assumera, l'essentiel des responsabilités d'exécution administratives des actions intersectorielles. La (CNDD) aura pour mission de mettre en place, un cadre permanent de concertation avec les acteurs institutionnels, les partenaires au développement et tous les acteurs concernés, tout au long de la mise en oeuvre du Plan Stratégique. L'objectif étant de catalyser et fédérer les efforts des programmes et stratégies sectoriels. Elle sera appuyée par un secrétariat permanent, chargé de l'organisation des travaux de la Commission nationale. Les (CIDD) seront chargées de fournir les supports scientifiques et techniques. Elles seront appuyées par des Unités techniques intersectorielles qui auront en charge la coordination technique locale de l'exécution des actions prévues dans le Plan Stratégique. Ces unités techniques assureront la production des rapports

périodiques sur l'état d'avancement des activités de mise en oeuvre. En collaboration avec la Direction Générale de l'Environnement et des Forêts, ces structures participeront aux activités de sélection des dossiers de projets à financer et des recrutements des personnels techniques.

La CNDD, les services concernés du ministère de l'environnement, les points focaux des différentes conventions, les Commissions insulaires, les Unités techniques, les acteurs institutionnels, les partenaires au développement, le secteur privé, les ONGs, la société civile et les représentants des collectivités locales, procéderont à des évaluations périodiques de la mise en oeuvre du Plan Stratégique. Ce dispositif institutionnel de suivi demande, cependant, à être opérationnalisé par un appui financier, difficile à mobiliser localement, en raison de la trajectoire budgétaire, imposée à l'Etat par ses créanciers.

16. Développement CHM

Le CHM est un canal important de communication, d'information, de sensibilisation et l'éducation, en faveur de la biodiversité et de vulgarisation des savoirs traditionnels et scientifiques modernes. Le CHM est aussi un outil d'aide à la décision pour l'intégration de la biodiversité dans les politiques publiques. Le renforcement des capacités techniques du service chargé du système d'information géographique (SIG) permettrait la gestion efficace du CHM, d'assurer ainsi, une bonne gestion des savoirs, l'innovation, la gestion des partenariats, des réseaux thématiques et régionaux pour répondre au défi de la communication et de l'accès à l'information. Dans cette perspective, elle doit être dotée des équipements nécessaires: réseautage, systèmes sectoriels de collecte, de traitement, de compilation des données d'activités et des informations, de systèmes régionaux intégrés de collecte, de traitement, d'archivage dans des banques de données au niveau des îles en format électronique avec accès par Internet. Elle devrait être aussi appuyée pour assurer la publication, à grande échelle, de bulletins d'information sur les ressources naturelles, de façon régulière et continue.



Figure 19 Site Web du CHM Comores

Des informations précises et quantifiées aux décideurs sur la contribution de la mise en œuvre du Plan Stratégique à la richesse nationale devraient accroître l'engagement des pouvoirs publics et assurer la continuité institutionnelle et la dépolitisation des décisions. Ces éléments servent d'instruments essentiels de gestion institutionnelle et de planification, de transparence et de responsabilité publique. Les pouvoirs publics, les bailleurs de fonds et les partenaires techniques ont en effet, une obligation de rendre compte sur les résultats du Plan Stratégique, à l'ensemble des citoyens et de la communauté internationale.

17. Développement des indicateurs et des méthodes de surveillance.

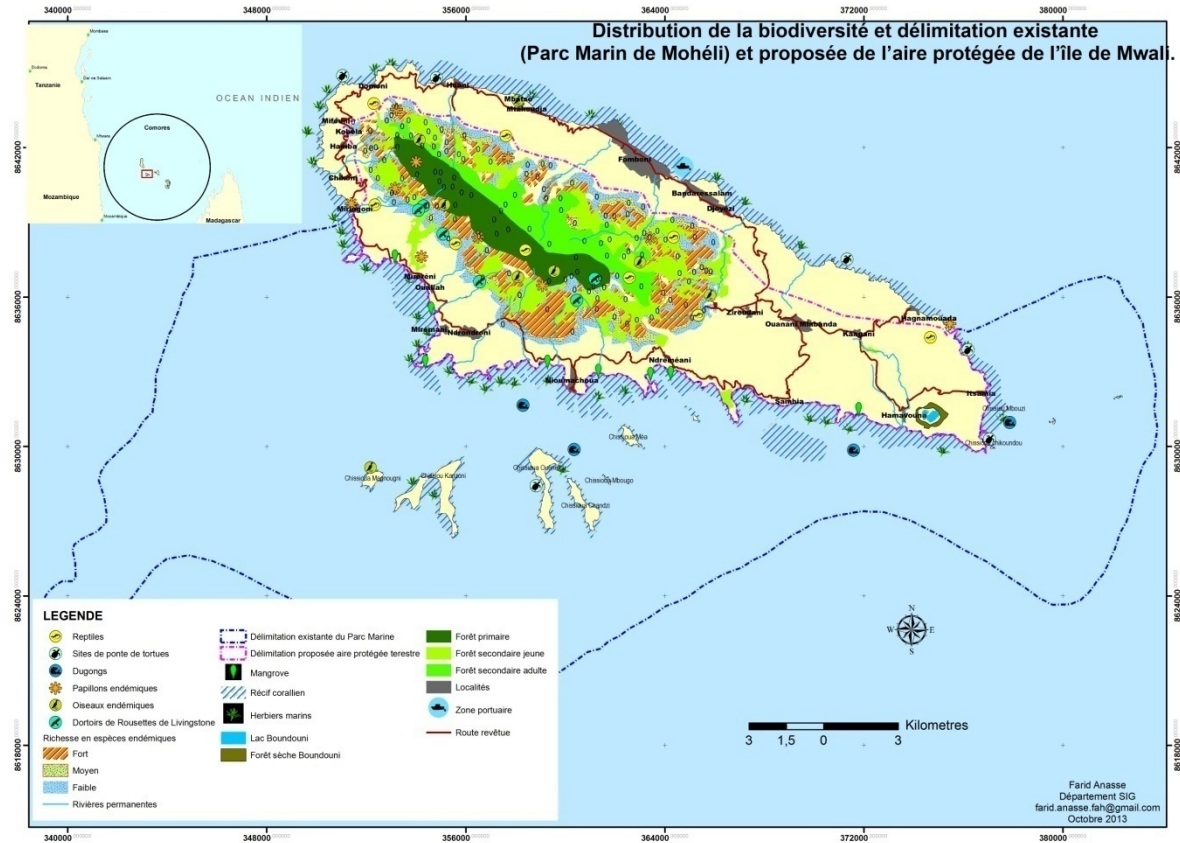
A partir des buts stratégiques et d'une analyse des principaux enjeux et leurs relations, au regard des objectifs à atteindre et des informations disponibles sur les politiques nationales en cours, des indicateurs principaux ont été sélectionnés. Mais, en raison de l'insuffisance de données d'inventaire national du patrimoine naturel, ces indicateurs serviront au départ, de test permettant de les réajuster, en fonction des données issues des évaluations de la mise en oeuvre. De nouveaux indicateurs seront donc élaborés et ajoutés à la liste des indicateurs choisis. Ceci est d'autant plus nécessaire que le nouveau Plan Stratégique met l'accent sur l'intégration des aspects socio-économiques, la connaissance et la cohérence des politiques sectorielles. La surveillance sera basée sur le degré de mobilisation des acteurs, les effets sur l'évolution des composantes de la biodiversité et l'impact économique et social de l'intégration des politiques sectorielles.

ANNEXES

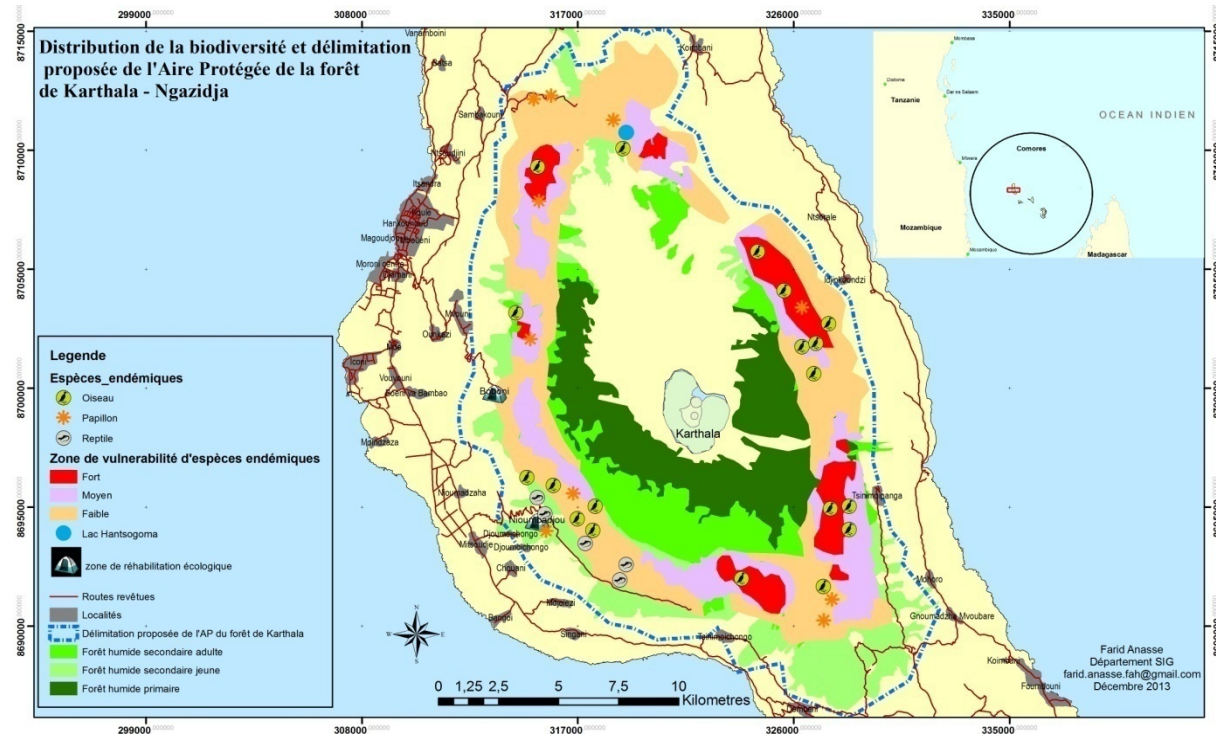
-Proposition du réseau d'aires protégées marines et terrestres

-Budgétisation Plan d'Action 2015-2020

Map 1: Biodiversity distribution and existing (marine only) and proposed (including terrestrial and marine areas) delimitation of Mwali Island Protected Area (N.B. delimitations could be revised based on the results of additional surveys)



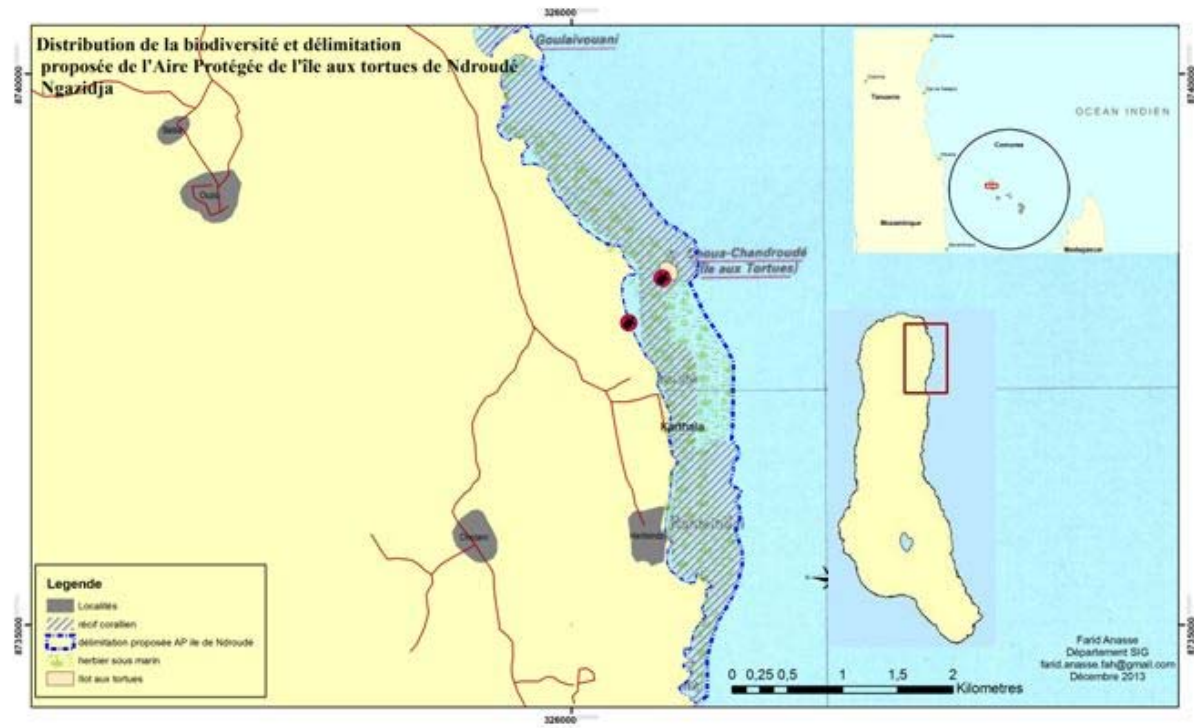
Map 2: Biodiversity distribution and of proposed delimitation of the Karthala forest Protected Area (Ngazidja Island) including Hantsogoma and Nyumbadju Community Reserves



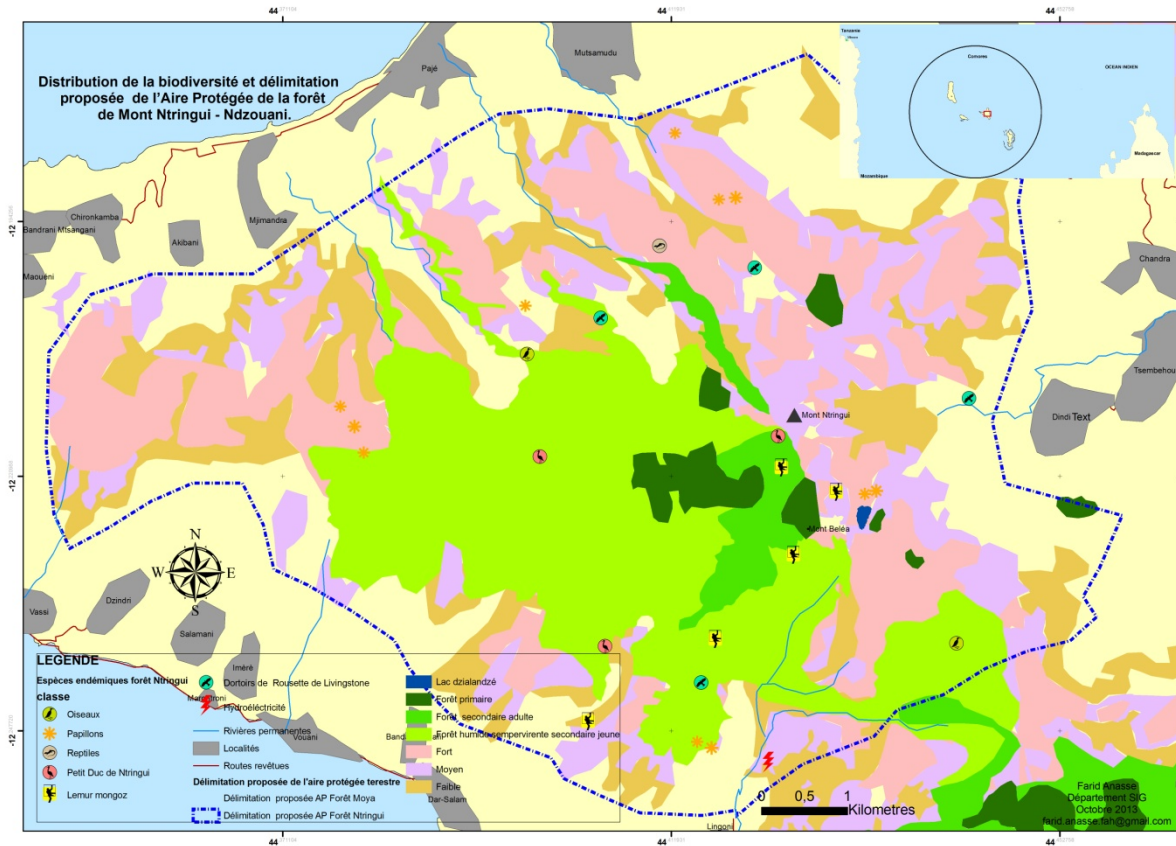
Map 3: Biodiversity distribution and of proposed delimitation of the Zone du Coelacanthe / Baie des Dauphins Protected Area (Ngazidja Island)



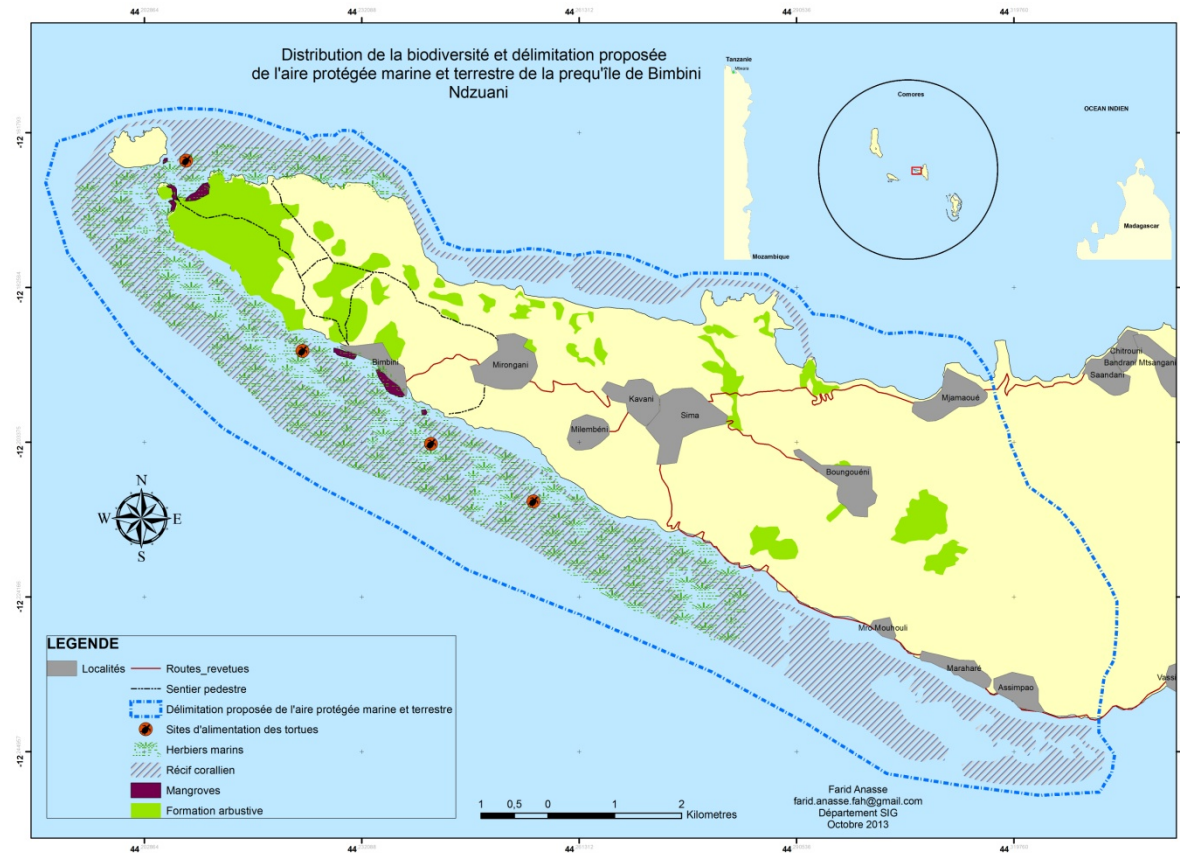
Map 4: Biodiversity distribution and of proposed delimitation of the Turtle Island Community Reserve (Ngazidja Island)



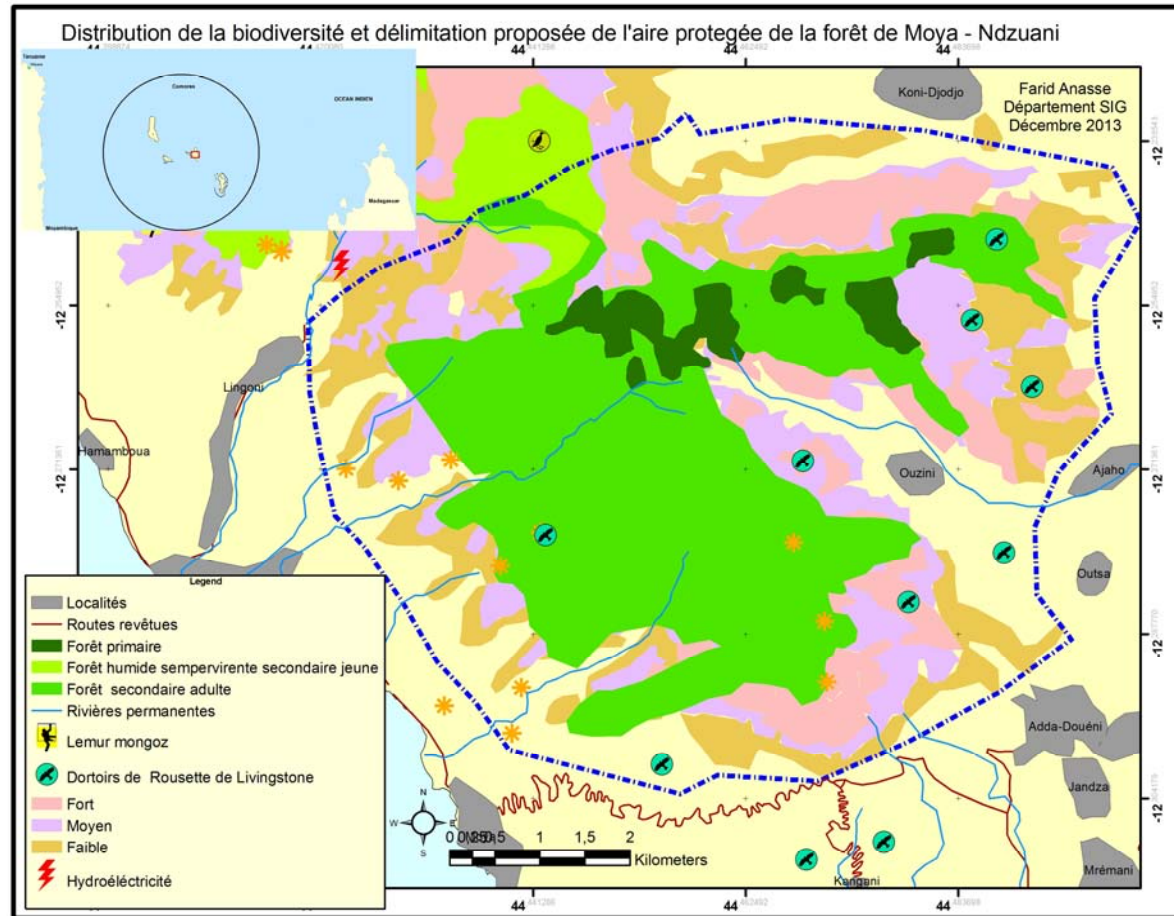
Map 5: Map of biodiversity distribution and of proposed delimitation of the Mount Ntringui Protected Area (Ndzouani Island)



Map 6: Map of biodiversity distribution and of proposed delimitation of the Bimbini Peninsula Protected Area (Ndzuan Island)



Map 7: Map of biodiversity distribution and of proposed delimitation of the Moya Forest Community Reserve (Ndzuanu Island)



PLAN D'ACTION 2015-2020

Objectifs stratégiques	Besoins en renforcement des capacités	Besoins technologiques
E4-1 : Mobilisation des ressources	Appui par une expertise pour la préparation des dossiers de mobilisation des ressources Créer un comité pour la mobilisation des ressources financières	-
E1-2: Renforcer les cadres institutionnels national, insulaire et communal	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des outils méthodologiques pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de plans de développement locaux • Développer les compétences des collectivités régionales et locales et des outils opérationnels pour élaborer, suivre, et évaluer leurs plans locaux de développement, • Renforcer les compétences techniques et organisationnelles des structures techniques d'appui aux collectivités locales et communautés locales pour la mise en œuvre effective des plans de développement locaux • Former les responsables et les cadres des structures décentralisées à la maîtrise des outils de gestion intégrée et participative de la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> -Logiciels (SIG, etc.) -Plateforme en ligne -Moyen de transport, -Communication en ligne
A1-1 : Elaborer et mettre en œuvre, des programmes de sensibilisation, d'information et d'éducation sur l'importance de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Former des spécialistes dans les domaines de la communication, du droit et de l'économie de l'environnement sur les causes et les conséquences de la perte de biodiversité • Former les enseignants et introduire des modules sur l'importance de la biodiversité dans le cursus scolaire • Formation de taxonomistes spécialisés dans les différentes branches de la biodiversité • Former et informer les populations locales sur les techniques et pratiques durables et non destructrices de la biodiversité (en agriculture, foresterie...) • Former les médias sur l'importance et les avantages de la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> -Equipements de formations -outils de formation en ligne, -Plateforme en ligne -Outils informatiques ; -Vidéo projecteurs -média audio-visuels; -Matériels de reproduction -vidéoconférence
A1-5 : Identifier et développer des emplois verts	Appui à la l'idenification du potentiel d'économie verte,	Appui logistique Moyens de communication
A3-1: Actualiser les textes réglementaires sur la biodiversité	Soutien à l'élaboration d' une politique sur l'accès et le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques ressources génétiques et à l'identification des Espèces exotiques envahissantes L'élaboration, l'adoption et la vulgarisation d' une loi sur les Espèces exotiques envahissantes et leur mouvement transfrontalier	moyens informatiques, Communication en ligne, média création d'une base de données
A3-2: Diffuser vulgariser et appliquer la législation	Appui à la vulgarisation et l'application de la législation	-Média, moyens de transport, fourniture Matériels de reproduction

A4-1 : Etudier et déterminer la valeur économique de la biodiversité et son rôle dans la richesse nationale et la réduction de la Pauvreté	Mobilisation d'une expertise pour évaluer la valeur économique de la biodiversité dans l'économie nationale pour sensibiliser davantage toutes les parties prenantes Inventorier et diffuser les écosystèmes dégradés et les coûts des pertes correspondants Former les acteurs locaux à l'évaluation économique de la biodiversité	-média, brochures -Outils informatiques ; -Matériels de reproduction
B1-1.Poursuivre l'immatriculation des terres agricoles	Mettre en place une autorité de régulation foncière Renforcer les moyens de travail de l'équipe chargée de l'immatriculation des terres Réaliser une cartographie de terres agricoles existantes et immatriculées	Matériels topographique, Moyens de transport, Moyens informatique, Création d'une base de données,
B1-2 : Elaborer des textes réglementaires relatifs à la location des terres agricoles	Appui à l'élaboration des textes réglementaires relatifs à la location des terres agricoles Vulgariser les textes réglementaires auprès des villages et des agriculteurs	Moyens informatiques, fournitures, Communication, Moyens de transport
B3-1 : Développer les énergies renouvelables (solaires, hydroélectricité,	Appui au développement de l'hydroélectricité et du solaire et à l'évaluation du potentiel éolien Formation à l'entretien des équipements	-équipements
B3-2 : Promouvoir la valorisation énergétique des déchets végétaux et animaux (biogaz)	Appui à la production d'énergie à partir des déchets fermentescibles Formation aux techniques de production	- Digesteurs Cuisinières à gaz Réfrigérateur à gaz

BIBLIOGRAPHIE

- Bilan de la mise en œuvre des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) et stratégie de coordination pour la coopération et la collaboration des parties prenantes en Union des Comores, 2013, 64p
- Communication, éducation et sensibilisation du public (CESP), *Guide pratique destiné aux points focaux et aux coordonnateurs des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB)*, 2007, Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (SCBD) et Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), 314p
- Projet de stratégie pour les célébrations de la Décennie des nations unies pour la diversité biologique (DNUB) 2011-2020, 19p
- Stratégie de Communication-SNU aux Comores, 2010– 2012
- Stratégie de Communication, d'Education et de sensibilisation du public sur la Biodiversité. Bujumbura, 2014, 55 pages
- Rapport provisoire sur la stratégie de croissance accélérée et de développement durable, Mai 2014
- Rapport sur profil d'écosystème/hotspot de Madagascar et des îles de l'Océan indien, Décembre 2014
- Rapport Final/Activités Habilitantes – Biodiversité, Février 2007
- Rapport annuel de la Banque Centrale des Comores, 2013
- Rapport national sur les Petits états insulaires pour la conférence de Samoa, Juillet 2013
- Document sur la Convention sur la diversité biologique, 2012
- Manuel destinés aux points focaux nationaux de la CMS et de ces instruments
- Développement d'un réseau national d'aires protégées terrestres et marines représentatives du patrimoine naturel unique des Comores et cogérées avec les communautés villageoises locales, Pnud 2014
- Livre de l'environnement, 2011, Pnud
- Cadre stratégique de programmation, 2011
- Rapport sur la diversité biologique (4eme), Mai 2009
- Rapport sur la diversité biologique (5eme), Avril 2014
- Rapport sur la biodiversité des îles de l'océan indien (Juin 2007)
- Document cadre « les Comores, une destination en devenir touristique »